



HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapports de la Commission du programme, du budget et de l'administration

Troisième rapport: Propositions de programme et de budget pour 2008-09

1. La Commission du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration s'est réunie les 14, 15, 16 et 22 mars 2007 pour examiner les Propositions de programme et de budget pour 2008-09¹, sous la présidence de M. Mdladlana, Président du Conseil d'administration. M^{me} Modeen (Finlande) était rapporteuse.
2. La commission était saisie des Propositions de programme et de budget du Directeur général pour 2008-09. La présentation de ces propositions par le Directeur général figure à l'annexe I du présent rapport.
3. Le Président a proposé de suivre l'ordre indiqué pour la discussion dans le document GB.298/PFA/13/D.1, ce que la commission a accepté.
4. M. Barde, prenant la parole au nom du groupe des employeurs, a d'abord rappelé l'importance qu'ils attachent à la gouvernance et a estimé qu'elle devait être améliorée au Conseil d'administration et au sein du Bureau.
5. Les employeurs soutiennent l'approche stratégique du programme et budget, mais estiment que le temps est venu d'avoir une réflexion sur cette approche ainsi que sur sa capacité à répondre aux besoins des mandants pour améliorer sa transparence et son efficacité. L'orateur a regretté qu'ils n'aient pas été consultés de la même manière que lors d'exercices précédents car cela aurait évité certains commentaires.
6. Quant au document lui-même, si la présentation a été améliorée et si le texte est plus lisible, de nombreuses informations manquent encore. Sur la question de la philosophie même de l'OIT, les employeurs ont eu parfois l'impression que le rôle de l'Organisation était de promouvoir les Nations Unies auprès des mandants. Telle n'est pas leur vision. Pour eux, elle est avant tout au service de ses mandants et elle doit garder sa spécificité tripartite, y compris dans le cadre des réformes des Nations Unies.
7. Le groupe des employeurs a regretté que des thèmes essentiels de l'OIT soient parfois mieux traités par d'autres agences des Nations Unies conduisant à une perte d'expertise du

¹ Document GB.298/PFA/13.

BIT sur des sujets comme la sécurité et la santé au travail ou les travailleurs migrants. Il est important qu'elle se concentre sur ses métiers de base, à savoir notamment la défense et le soutien du dialogue social et la mise en place d'un environnement propice à la création d'emplois afin de contribuer à la réduction de la pauvreté.

8. Ils soutiennent le concept de cadre stratégique et peuvent accepter un cadre de six ans, comme cela est proposé mais avec des objectifs réalistes à long terme. Ils espèrent ainsi avoir une vision ambitieuse de l'Organisation basée sur le monde du travail et un vrai débat ainsi qu'un texte qui sera adopté à l'unanimité par le Conseil d'administration à la différence du précédent cadre stratégique. L'OIT doit fournir des prestations techniques et pas uniquement des conseils politiques sans être capable de mesurer l'impact réel. L'OIT ne doit pas être qu'une machine à faire des normes et être perçue comme un gendarme des normes car tout n'est pas lié aux normes comme cela est indiqué dans les priorités des mandants.
9. Les employeurs sont dans l'incapacité de dire si les propositions du Bureau répondent bien à leurs priorités présentées lors des sessions précédentes pour le manque d'information dans le document. Ils se félicitent certes de l'augmentation du budget alloué aux objectifs de l'emploi et du dialogue social. De même, ils sont satisfaits de voir l'accent mis sur le rôle fondamental d'ACT/EMP mais s'interrogent sur le niveau des moyens alloués; ce qui manque avant tout dans le document c'est une visibilité des activités de l'OIT. En tant que groupe, les employeurs se posent la question de savoir si les activités du BIT permettront de renforcer la capacité des organisations d'employeurs aux niveaux national et international, et si elles apporteront une valeur ajoutée pour le groupe des employeurs. Il a rappelé que les entreprises ne demandent pas aux organisations d'employeurs de leur fournir l'agenda du BIT.
10. Les propositions soumises par le Bureau n'indiquent pas quel programme le Bureau a l'intention d'entreprendre pour réaliser ses objectifs. Or il doit exister. Les plans de travail élaborés par les départements contiennent de précieuses indications, et les employeurs souhaiteraient les connaître. Le groupe des employeurs a demandé formellement des plans de travail par objectif stratégique et présentés par les directeurs exécutifs. Ces plans devraient indiquer les moyens et les ressources prévus pour parvenir aux objectifs intermédiaires, et porter non seulement sur les départements du siège mais aussi sur les régions. Pour cela on peut s'inspirer de ce qui se fait déjà dans la Sous-commission sur les entreprises multinationales. Ces plans pourraient être fournis avant la prochaine session de novembre.
11. S'agissant des indicateurs et des cibles, les liens ne sont pas toujours clairs, et les noms des partenaires sociaux et des pays visés n'apparaissent pas assez souvent. Un indicateur montrant la mise en application des décisions du Conseil d'administration serait souhaitable. En l'espèce, les employeurs attendent toujours une discussion sur les indicateurs du travail décent, une décision prise en mars 2004, alors que le paragraphe 9 leur pose des problèmes quant à la mesure du travail décent et que le Bureau continue des recherches sur cette question en catimini. Pour le groupe des employeurs, le travail décent regroupe les quatre objectifs de l'Organisation.
12. En novembre, le groupe des employeurs avait recommandé de ne pas faire des coupes systématiques, mais plutôt de proposer un ordre de priorité. Ils regrettent que le Bureau n'ait pas conduit cette réflexion. Or certains programmes sont devenus obsolètes comme l'intégration des politiques. De plus, cela contribue à déséquilibrer les activités entre Genève et les régions et à une perte de l'expertise du Bureau sur certains thèmes, faute d'experts à Genève. Les employeurs ne comprennent pas pourquoi les secteurs 2, 3 et 4 doivent garder des fonds pour la dimension sociale de la mondialisation au lieu de développer leurs propres thèmes.

13. Les employeurs ne comprennent pas non plus la disparition de la Commission des résolutions de la Conférence internationale du Travail. Ils souhaitent que le Conseil d'administration traite, dès novembre, du fonctionnement de cette commission ainsi que du mécanisme de dépôt des résolutions qui, en l'état, ne les satisfait pas. Cette discussion devrait également entrer dans le cadre du débat sur la réforme de la Conférence internationale du Travail.
14. En ce qui concerne le budget proposé, les employeurs soutiennent l'idée que l'argent doit aller là où sont les mandants mais réinsistent sur l'amélioration de la gouvernance dans les régions. Ils souhaitent donc que les budgets régionaux soient présentés par résultat intermédiaire et pas uniquement par objectif stratégique. Les enveloppes versées aux directeurs régionaux doivent être bien plus détaillées et indiquer les domaines prioritaires de chaque région. Cela pourrait aussi résoudre des problèmes de gouvernance de certains bureaux, comme cela est mentionné par le Commissaire aux comptes. Les employeurs veulent une seule OIT entre le siège et les régions.
15. De même, les employeurs souhaiteraient avoir plus de détails sur les dépenses de coopération technique proposées au titre du budget ordinaire, et notamment la part allant à Turin. Ils rappellent qu'ils ont demandé une augmentation du budget de coopération technique alloué à ACT/EMP, notamment pour financer les activités pour les employeurs à Turin, comme cela est fait pour les travailleurs. Ils réitèrent cette demande.
16. L'orateur a expliqué que le groupe des employeurs se sent parfois dans l'ignorance de certaines décisions budgétaires et qu'il souhaiterait, comme les travailleurs et les gouvernements, faire partie des solutions.
17. S'agissant du nouveau compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO), les employeurs n'ont a priori rien contre un tel compte. Ce dernier soulève toutefois des interrogations. Les consultations devraient continuer à son sujet, notamment sur son contenu et son rôle au sein de cette commission.
18. S'agit-il de combler les trous du budget ordinaire, y compris dans les questions administratives, ou de financer des priorités des mandants? De plus, les employeurs souhaiteraient savoir si le secteur privé et des fondations pourront contribuer à ce compte. Comment fonctionnera-t-il? Qui décidera des allocations, le Bureau, les donateurs ou le Conseil d'administration? Les employeurs ne souhaitent pas que le Bureau se transforme au bon vouloir des donateurs sans tenir compte des bénéficiaires. Ils aimeraient connaître le statut de ce compte par rapport aux projets de coopération technique. Les donateurs vont-ils contribuer à ce compte au lieu de financer des projets de coopération technique? Le souvenir du mécanisme du TC-RAM qui a servi à financer dans le passé des projets dont personne ne voulait est encore bien présent dans les esprits. Les employeurs ne veulent pas deux budgets et deux BIT.
19. En tant que groupe, les employeurs sont soucieux du statut des travailleurs. Les fonctionnaires dont le salaire dépendrait de ce compte risqueraient de ne pas avoir le même statut que ceux relevant des autres comptes du budget ordinaire.
20. S'agissant des principes d'action communs, les employeurs n'ont rien contre leur intitulé. Ils restent toutefois préoccupés par une approche fondamentaliste dans leur utilisation. Ce sont des éléments importants à prendre en compte, mais ils ne concernent pas toujours toutes les activités du BIT. Certaines activités, parfois fondamentales, ne couvriront pas ces principes. L'approche telle que définie dans les paragraphes 127 et 129 est beaucoup trop rigide.

21. En ce qui concerne les ressources humaines, le programme et budget ne dit rien sur la mise en place de la stratégie en matière de ressources humaines adoptée l'année dernière. Un des éléments préoccupants est le nombre de postes vacants dans les régions. Les employeurs souhaiteraient connaître le nombre exact de postes vacants dans les régions et ce que le BIT compte faire pour remédier à ce problème. Une des conséquences est que les fonctionnaires en place sont obligés de faire le travail des experts qui n'ont pas encore été nommés, même si cela ne tombe pas dans leur domaine d'expertise. Enfin, les employeurs souhaiteraient savoir où va l'argent alloué à ces postes. Qui le dépense et pour quelles activités? Ils ne veulent pas de caisses peu transparentes utilisées à d'autres fins.
22. Enfin, concernant le bâtiment du siège, les employeurs regrettent que les provisions nécessaires à l'entretien et à la rénovation du siège n'aient jamais été constituées. Cela étant, vu l'urgence de la situation, ils appuient la décision prise par le Sous-comité du bâtiment pour une solution globale. Dans ce cadre, ils estiment qu'une provision annuelle suffisante doit être inscrite dès le programme et budget 2008-09 et pour les deux exercices financiers suivants, à titre d'effort de l'Organisation, en complément des autres apports à négocier par le Bureau. Par la suite, des provisions suffisantes devront être inscrites en prévision d'entretiens et de rénovations futurs, soit au moins 1 pour cent de la valeur immobilière.
23. En conclusion, l'orateur a expliqué que les employeurs attendent de la réponse du Directeur général des éclaircissements sur les zones d'ombre soulevées et des réponses à leurs attentes. Leur souhait est que le BIT réussisse et qu'il réponde aux besoins des mandants dans le cadre des réalités actuelles du monde du travail.
24. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a rappelé le principe selon lequel les directeurs exécutifs font rapport au Directeur général et non pas au Conseil d'administration. Il s'est félicité de l'intérêt marqué par les employeurs pour la situation du personnel du BIT, ainsi que pour l'Organisation d'une manière générale.
25. L'orateur a soutenu le point de vue de M. Barde selon lequel un budget à croissance zéro comme politique permanente ne constitue pas un bon outil de gestion. Comme dans le cas des employeurs, les travailleurs n'ont pas été consultés pour l'élaboration du budget.
26. L'orateur a pris note de la création par le Bureau d'un compte supplémentaire qui suscite encore quelques interrogations, et a estimé que le véritable problème réside dans la réticence de certains Etat Membres à donner à l'OIT les moyens dont elle a besoin.
27. Abordant le paragraphe 8 du document relatif à l'idée-force des propositions de programme et budget, l'orateur s'est félicité qu'il invite les mandants à s'engager plus avant dans la mise en œuvre des objectifs stratégiques par l'introduction d'une nouvelle catégorie de résultats à atteindre, à savoir les résultats intermédiaires, appelés à compléter les résultats immédiats qui relèvent, eux, de la responsabilité du Bureau.
28. Une autre nouveauté réside cette année dans le fait que le programme est lié aux réformes du système des Nations Unies. Les travailleurs sont prêts à entrer dans ces réformes à la condition que les concepts, les pratiques et le tripartisme ne soient pas remis en cause.
29. Dans ce contexte, les travailleurs se sont penchés sur les paragraphes 11, 12 et 13 du document qui décrivent le cadre de la collaboration avec des programmes des Nations Unies et souhaitent que l'Organisation joue un rôle moteur en la matière.
30. En ce qui concerne la stratégie budgétaire, les travailleurs comprennent que, comme il n'est pas possible de parvenir à un consensus sur une croissance réelle, le Bureau a dû ajouter aux deux sources de financement existantes un compte supplémentaire du budget

ordinaire. Ils ne sont pas sûrs que les fonds spéciaux aient la faveur des gouvernements mais, pour autant que cela n'empêche pas à l'avenir une augmentation sensible du budget ordinaire, ils sont favorables à tout ce qui contribuera à alimenter le budget de l'OIT.

31. Les travailleurs souhaitent cependant préciser que les efforts de concrétisation et de réalisme ne doivent pas aboutir à des situations extrêmes, par exemple l'ajournement de la Commission des résolutions, ou encore les économies faites au détriment du *Compte rendu provisoire*. Les travailleurs insistent pour que cette commission soit rétablie et pour que le *Compte rendu provisoire* revienne à sa forme initiale.
32. Examinant le tableau 1 et le paragraphe 20 du document, les travailleurs relèvent que les ressources affectées aux normes ont diminué tandis que celles consacrées à l'emploi ont augmenté. Si les travailleurs conviennent que l'Organisation ne doit pas produire exclusivement des normes, il faut à tout le moins qu'elle puisse continuer à les fabriquer, à les promouvoir et à les faire appliquer. Les activités de coopération technique sont certes importantes, mais il ne faudrait pas que les activités complémentaires tuent les activités principales.
33. Les travailleurs se sont réjouis d'un transfert de 3,4 millions de dollars du siège aux régions, même s'ils pensent que la répartition entre les régions aurait pu être plus judicieuse.
34. Ils s'interrogent sur la somme de 2,5 millions de dollars affectée aux activités liées à la réforme des Nations Unies. Ils souhaiteraient avoir plus de précisions sur cette question.
35. Au paragraphe 25, les travailleurs relèvent que la somme de 1,5 million de dollars servira à renforcer le contrôle financier. Le montant leur paraît excessif.
36. Au paragraphe 27 concernant la partie IV du budget, il est mentionné une somme de 5,9 millions de dollars destinée à financer des investissements institutionnels. Les travailleurs jugent le montant acceptable, mais il ne faudrait pas aller au-delà.
37. Le paragraphe 30 décrit les mesures adoptées par le Bureau pour réaliser des économies. Les travailleurs souhaitent rappeler à cet égard qu'ils considèrent que le concept de travail décent s'applique aussi à l'Organisation et qu'en la matière le BIT devrait montrer l'exemple.
38. Les travailleurs n'acceptent pas l'explication contenue dans le paragraphe 31 selon laquelle un affaiblissement de certains services techniques aurait eu un impact négatif sur le déploiement d'IRIS sur le terrain. Dès le début, ils ont mis en garde le Bureau sur la nécessité d'associer le personnel au processus. Ils espèrent que le système pourra être pleinement exploité dans les plus brefs délais.
39. Les travailleurs ont relevé que, dans le paragraphe 32, la hausse des coûts est estimée à 7,4 pour cent pour 2008-09. Ils espèrent que les prévisions s'avéreront exactes, sinon l'Organisation risque de se trouver face à un budget en récession.
40. Les chiffres traitant des ressources extrabudgétaires au paragraphe 33 sont ceux qui sont le plus de nature à rassurer les travailleurs avec un niveau record de 350 millions de dollars. L'orateur remercie tous les gouvernements pour leurs généreux efforts.
41. A propos des données sur la répartition des dépenses extrabudgétaires du tableau 4 et du paragraphe 35, les travailleurs souhaitent que les mécanismes de consultation soient institutionnalisés.

42. Concernant les activités en Afrique, les travailleurs souhaitent préciser que les normes comprennent également la liberté syndicale, les conditions de vie, les conditions de travail et la santé. Ils ne sont pas sûrs, dans ce contexte, que le montant de 44 millions de dollars soit suffisant. La situation est semblable pour l'Asie, et ils s'interrogent sur l'efficacité de la composante normative sur le terrain dans certaines régions.
43. Ce qui préoccupe le plus les travailleurs, c'est que partout le dialogue social est relégué à la dernière place. Pour eux l'emploi doit figurer en bonne place dans toutes les activités de développement, tout comme le respect des droits fondamentaux des travailleurs. C'est la raison pour laquelle ils ont marqué leur attachement à l'agenda pour l'emploi, dans le cadre de l'Agenda du travail décent.
44. S'agissant des paragraphes 38 à 44 qui portent sur l'utilisation du CSBO, les travailleurs apprécient que celui-ci mette l'accent sur les PPTD en tant qu'élément intégré du PNUAD et des plans de développement nationaux; ils souhaiteraient aussi un renforcement de la capacité des mandants.
45. En revanche, les travailleurs comprennent moins les critères qui ont été utilisés pour parvenir aux estimations budgétaires du CSBO – 21 millions pour l'emploi et 11 millions pour les normes – alors que le budget ordinaire dépasse pratiquement 50 millions pour les normes. Il y a là un problème de cohérence.
46. S'agissant de l'objectif stratégique n° 1, les travailleurs continuent d'observer un fossé entre les ressources pour des conventions fondamentales, le travail des enfants, et six autres conventions. Avec les trois sources de financement confondues, cela fait 156,9 millions pour le travail des enfants et 36,8 millions pour toutes les autres conventions qui figurent dans la Déclaration, c'est-à-dire une différence de 4,3 fois moins.
47. Concernant l'objectif stratégique n° 3, les travailleurs constatent une coupure de 5 184 588 dollars pour la protection sociale. Avec une telle coupure, l'extension de la couverture de la protection sociale est compromise. Pour faire travailler les gens, il faut qu'ils soient en bonne santé. C'est aussi un facteur incompressible du travail décent et de la réduction de la pauvreté.
48. Malgré certaines critiques émises par les travailleurs sur le document, ils relèvent de nombreuses bonnes intentions. En concluant son discours, M. Blondel a souhaité avant tout que les principes soient des principes d'action et qu'ils ne restent pas des vœux pieux.
49. Le représentant du gouvernement des Pays-Bas, prenant la parole au nom des PIEM, s'est dit satisfait de la structure et de la présentation du document et a apprécié la plus grande transparence des propositions. Toutefois, l'absence de données de référence constitue une sérieuse lacune. De plus, certaines cibles n'ont pas changé depuis le précédent programme et budget alors que les cibles devraient, chaque fois que cela est possible, être ajustées en fonction des progrès déjà réalisés pendant la période biennale en cours. L'orateur, qui maintient son soutien à l'Agenda du travail décent, a souligné que le BIT devrait insister sur la mise en pratique de la théorie, la cohérence organisationnelle, la coordination interinstitutions et une application plus large des programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD). Il faudrait annexer un résumé des PPTD qui indique leur état d'avancement dans chaque pays.
50. L'intervenant s'est félicité de l'attention portée à la réforme des Nations Unies et a encouragé l'OIT à se joindre à l'action unifiée du système des Nations Unies entreprise dans des pays pilotes. Il a également exprimé sa satisfaction devant les efforts déployés par le Directeur général pour renforcer les liens avec d'autres organismes des Nations Unies et a souscrit à l'idée d'utiliser d'autres modalités de prestation de l'assistance technique en

partenariat avec le PNUD. Il a demandé qu'un plan de travail, avec les résultats escomptés et les coûts relatifs à la participation de l'OIT à la réforme des Nations Unies, en particulier les pays pilotes, soit établi pour la session de cette année de la Conférence internationale du Travail. Il soutient fermement les propositions visant à renforcer les rôles normatif et consultatif de l'OIT, se demande pourquoi la stratégie promise d'échange de connaissances ne figure pas dans le programme et budget et insiste pour qu'elle y soit de nouveau incorporée.

51. S'agissant des priorités du programme, il a souligné que le Conseil d'administration devrait examiner de près l'accroissement de la demande de services du BIT. Il faudrait préciser les priorités dont il faut s'occuper et tout manque de fonds. L'orateur a également mis en évidence des risques de double emploi entre les résultats immédiats communs et les activités liées aux quatre objectifs stratégiques, et a demandé qu'ils soient rationalisés.
52. L'intervenant s'est dit surpris de voir que la rénovation du bâtiment du siège ne figure pas dans le programme et budget. La provision de 2 millions de dollars qui est proposée pour le Fonds pour le bâtiment et le logement est insuffisante. Il faudrait au moins 1 pour cent de la valeur totale du bâtiment.
53. S'agissant des ressources humaines, il a demandé que soient renforcés les liens entre les priorités du programme, les ressources financières et les besoins en personnel. Il s'interroge sur le pourcentage exact des dépenses de personnel qui sont absorbées, le chiffre qui est mentionné au paragraphe 445 étant de 69 pour cent et celui mentionné au paragraphe 29 de 70 pour cent. Il s'est dit satisfait de voir que les ressources consacrées à l'évaluation ont augmenté.
54. Il a déclaré que les PIEM ont besoin de davantage de précisions sur les implications du Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO). Il soutient fermement la révision de la structure extérieure. D'autres économies pourraient être réalisées, y compris par une réforme de la Conférence. Il a demandé un complément d'information sur les économies liées à la Conférence et sur la délégation de pouvoirs aux bureaux extérieurs, y compris la décentralisation des ressources. En conclusion, il a déclaré que les PIEM soutiennent l'approche stratégique générale proposée par le Bureau dans le document GB.298/PFA/13.
55. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, a apporté son appui à l'Agenda du travail décent en tant que contribution de l'OIT aux stratégies de développement national et de réduction de la pauvreté. Il a demandé de quelle manière il sera possible de dégager des ressources pour assurer la réalisation de l'Agenda du travail décent. Le groupe de l'Afrique approuve la notion de principes communs qui sous-tendent l'action de l'OIT dans son ensemble. Prenant note des restrictions budgétaires et de la difficulté que présente une augmentation des contributions mises en recouvrement, le groupe de l'Afrique soutient la proposition de création du CSBO, qui prend en compte le maintien du budget à un niveau de croissance zéro. Toutefois, ce compte ne doit pas être considéré comme remplaçant les contributions aux programmes de coopération technique ou être utilisé au détriment de certaines régions.
56. Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a salué le message du Directeur général concernant la nécessité de coopérer avec les mandants et les différentes institutions et d'engager avec eux des consultations. Il a déclaré que les propositions devraient insister davantage sur les résultats concrets. Il a demandé des informations plus précises sur la mise en œuvre d'IRIS et son accueil par le personnel. L'augmentation des ressources allouées à la région Europe est trop faible par rapport à celle correspondant à d'autres régions. Bien que son gouvernement ne s'oppose pas à la croissance zéro du budget, il considère qu'une augmentation des coûts de 7,4 pour cent est trop élevée.

57. La représentante du gouvernement de l'Irlande a dit souscrire à la notion de CSBO et aux principes qui l'étaient. Elle considère cependant que cette proposition doit encore être débattue, clarifiée et examinée avant d'être mise en œuvre. Elle a demandé des précisions sur l'impact du CSBO sur les contributions extrabudgétaires existantes. Elle a en outre souligné qu'il est nécessaire d'assurer la transparence des allocations imputées au CSBO et de définir la manière dont les priorités seront établies. L'intervenante a conclu son intervention en se demandant si le Bureau compte faire du CSBO une source de financement permanente à l'avenir.
58. Le représentant du gouvernement du Mexique, s'exprimant au nom du GRULAC, a appuyé les propositions dont il a noté qu'elles sont axées sur la réalisation du travail décent et le renforcement de la structure tripartite. Il a pris note de la difficulté pour certains Etats Membres d'augmenter leurs contributions au budget et a reconnu les efforts accomplis par le Bureau pour répondre à leurs attentes et demandes d'assistance technique. Le GRULAC prend note avec intérêt du fait que le CSBO proposé permettra de compenser le déficit budgétaire.
59. Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni s'est déclaré satisfait de constater que la plupart des suggestions émises par son ministre sont prises en compte dans le document, qui apporte des améliorations sensibles par rapport aux années précédentes et est, dans l'ensemble, beaucoup plus clair. Il a pris note des déclarations très positives concernant la réforme et les actions qui s'y rapportent. Cependant, toutes les actions prévues ne s'appuient pas sur des indicateurs mesurables. L'intervenant a proposé d'inclure des informations sur les PPTD, notamment sur les indicateurs de pays qui permettent de déterminer plus précisément la manière dont le BIT mesurera la participation qu'il entend apporter aux équipes de pays des Nations Unies, ses relations avec les coordonnateurs résidents et sa coopération avec les autres organes du système.
60. Il a invité instamment le BIT à participer aux projets pilotes d'unification des activités du système des Nations Unies. Même si elle n'est pas présente dans tous les pays, l'Organisation devrait tirer davantage parti des ressources existantes au sein des pôles régionaux pour participer pleinement à ces projets. L'examen prévu de la structure extérieure jouera à cet égard un rôle décisif. L'intervenant aimerait savoir plus précisément comment les 2,5 millions de dollars destinés à appuyer les activités relatives à la réforme des Nations Unies seront utilisés.
61. En ce qui concerne la gestion axée sur les résultats, il a prié le Directeur général d'accélérer la réforme interne. Il a approuvé la déclaration du groupe des PIEM, mais a demandé des éclaircissements sur la hausse du niveau du budget par rapport à celui adopté par le Conseil d'administration en mars 2005. Le budget proposé de 638,2 millions de dollars excède largement ce que le Royaume-Uni est en mesure d'accepter. L'orateur a dit espérer que le Directeur général envisagera de réviser ce chiffre global en procédant à une analyse stratégique approfondie du bien-fondé des augmentations demandées et à un établissement rigoureux des priorités. S'agissant des domaines où il est possible de réaliser des économies, il a proposé que le Bureau: i) examine soigneusement la structure du personnel et des grades; ii) réduise la durée de la Conférence; iii) rationalise les campagnes de ratification; iv) réexamine les indicateurs et les cibles imprécis; et v) vérifie qu'il n'y a pas de double emploi ni de chevauchement entre les activités de l'OIT et celles des autres entités. Il a suggéré que la proposition concernant le CSBO soit examinée après qu'un accord sera intervenu sur le budget. Il a terminé son intervention en faisant observer que les principes d'action communs prêtent à confusion et ne sont pas entièrement compatibles avec les objectifs stratégiques.
62. Le représentant du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela a appuyé la déclaration du GRULAC. Faisant référence aux initiatives innovantes du Bureau, il a

estimé que la proposition du Directeur général est expérimentale. Il a déclaré ne pas s'opposer au budget proposé et a reconnu la nécessité pressante de renforcer la coopération technique et le désir des pays de maintenir le budget à un niveau de croissance zéro. Il a jugé légitimes les inquiétudes des mandants devant la nouveauté du compte supplémentaire du budget ordinaire et a exprimé sa propre préoccupation quant au fait que certains donateurs ou certaines organisations d'aide au développement pourraient imposer certains critères et faire dévier le Bureau des priorités fixées par le Conseil d'administration.

63. Le représentant du gouvernement de la Jordanie s'est dit favorable à la proposition relative au CSBO. Il a toutefois fait observer que ce compte ne devrait pas provoquer une augmentation du budget ordinaire et a demandé des informations plus détaillées sur la manière dont il sera utilisé. Il a également évoqué le budget en faveur de la Palestine, qu'il conviendrait d'augmenter compte tenu des difficultés et des souffrances endurées par le peuple palestinien.
64. Le représentant du gouvernement du Mexique s'est associé à la déclaration du GRULAC. Il a indiqué que, pour honorer cette obligation, le gouvernement mexicain doit prendre des mesures d'austérité et de discipline en ce qui concerne les dépenses des organismes internationaux auxquels il participe, avec les objectifs suivants: générer des économies à moyen terme et les affecter à un programme visant à améliorer la gestion desdits organismes; prendre, en matière de contrôle des ressources humaines et de normalisation des structures et procédures, des mesures spécifiques propres à améliorer le budget, et adopter des mesures d'efficacité et de restructuration des dépenses de personnel pour contenir l'augmentation des coûts. Dans ce contexte, le gouvernement mexicain, en tant que dixième contributeur de l'OIT, est également tenu de contribuer à une gestion responsable, efficiente et efficace du budget de l'Organisation. De même, le gouvernement mexicain doit tenir ses engagements envers l'OIT en tenant compte des mesures d'austérité qu'il a prises sur l'ensemble du territoire fédéral du pays. A cet égard, le représentant a fait savoir qu'il n'est pas en mesure de soutenir les propositions de programme et de budget, raison pour laquelle il demande que ces propositions soient révisées sur la base d'une croissance nominale zéro. Le facteur relatif d'augmentation des coûts, notamment les dépenses de personnel, donnerait lieu à une augmentation des contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres. L'intervenant a suggéré une révision des propositions. Il a également proposé que le Bureau effectue une analyse coûts-avantages, conformément à la recommandation du Commissaire aux comptes. Cette étude devrait inclure une analyse de la stratégie relative aux ressources humaines en vue d'établir un ordre de priorités de manière efficace et de réaliser des économies. En ce qui concerne le CSBO, l'intervenant pense que ce dernier a été proposé en raison de l'impossibilité d'augmenter le budget ordinaire et parce que les ressources extrabudgétaires peuvent faire dévier le Bureau de ses priorités. L'orateur a fait observer que le montant total des ressources extrabudgétaires et du CSBO représente 63,6 pour cent du budget proposé pour 2008-09.
65. Le représentant du gouvernement de l'Argentine s'est rallié à la déclaration du GRULAC. Il souscrit à l'Agenda du travail décent, dont il considère qu'il peut contribuer à conférer une dimension plus concrète aux activités du Bureau. En ce qui concerne le CSBO, il estime qu'il s'agit d'un mécanisme original qui permet de répondre à la demande d'assistance technique des mandants et qu'il conviendrait de considérer comme une occasion à saisir et un défi à relever, ainsi que comme une possibilité qui s'offre au Bureau de réaffirmer son engagement. L'intervenant a demandé que l'on continue d'examiner cette question afin de permettre une meilleure compréhension du fonctionnement du CSBO.
66. Le représentant du gouvernement du Kenya s'est associé à la déclaration du groupe de l'Afrique et s'est déclaré favorable à la proposition concernant le compte supplémentaire

du budget ordinaire, à condition que le Bureau fournisse des informations transparentes et plus détaillées sur la manière dont, par ce mécanisme, les ressources seront affectées aux objectifs stratégiques. L'intervenant a fait observer qu'il faut également assurer une répartition équitable des ressources entre les régions.

- 67.** Dans un souci d'économie, il a invité le Bureau à s'assurer qu'il n'y ait pas de recoupement entre ses activités et celles des autres organisations des Nations Unies, tant au niveau de la finalité que du contenu. Il s'est déclaré favorable à ce que l'OIT participe à la réforme des Nations Unies, pour autant que les responsabilités fondamentales de l'Organisation soient préservées. Il a encouragé le Bureau à intégrer le programme du travail décent dans le PNUAD.
- 68.** Le représentant du gouvernement du Honduras est favorable à la création d'un compte supplémentaire du budget ordinaire. Le Honduras renouvelle son vote de confiance au Directeur général pour la gestion d'un tel compte au moyen des mécanismes existants du BIT. Le Honduras estime, comme le Directeur général l'a indiqué, que cela servirait à élargir et renforcer la capacité d'exécution des programmes par pays de promotion du travail décent, en renforçant les composantes nationales du développement. S'agissant de l'objectif stratégique, le Honduras considère que les ressources devraient être réparties de manière équilibrée entre les régions, surtout au profit des pays pauvres très endettés, et dans le cadre des priorités établies dans le budget approuvé, notamment du programme national de lutte contre la pauvreté. En ce qui concerne les travaux qui seraient financés par le compte supplémentaire du budget ordinaire, tels qu'annoncés dans la proposition, le Honduras est d'avis que, en consultation avec les mandants tripartites, il serait possible d'inclure d'autres travaux hautement prioritaires pour les pays dans le cadre des objectifs stratégiques de l'OIT. Le Honduras est également d'avis que, à la faveur de consultations supplémentaires entre les mandants tripartites et le Bureau, il serait possible de dissiper les inquiétudes exprimées par beaucoup de délégations au cours du débat. Pour ces raisons, le Honduras estime que, avec une approche intégratrice et transparente, il sera possible de parvenir à un consensus pour approuver une croissance future et permettre ainsi au BIT de répondre efficacement aux besoins des pays.
- 69.** Le représentant du gouvernement de l'Espagne a fait siennes les observations du groupe des PIEM, notamment celle concernant le compte supplémentaire du budget ordinaire, et a demandé au Bureau de fournir des informations plus détaillées sur cette question. Il a souligné le rôle de l'OIT dans la promotion de la liberté syndicale et du progrès social. En ce qui concerne les principes d'action communs, il a fait observer que ces derniers risquent de provoquer une certaine confusion et a invité le Bureau à les supprimer dans le document.
- 70.** Il a indiqué l'importance que revêt l'adoption de la convention du travail maritime et, sur la base de cet exemple, réaffirmé la nécessité pour le Bureau d'inscrire sa pensée et son action dans une perspective mondiale. Il a également rappelé la pertinence du rôle et de l'action de l'OIT dans le domaine des migrations de main-d'œuvre, question qui revêt un caractère prioritaire pour son pays.
- 71.** Le représentant du gouvernement de la France a souscrit à la déclaration des PIEM. Il a pris note de l'avancée en matière de gestion axée sur les résultats par l'introduction de résultats intermédiaires et immédiats. Ceci est l'expression de la volonté du Directeur général d'améliorer la gouvernance. Au niveau méthodologique, il s'est félicité de l'introduction de résultats communs et a souligné l'intérêt de passer de résultats communs à des stratégies communes. Il a également encouragé l'avancée en matière de réexamen de la structure extérieure de l'OIT et a demandé des informations complémentaires sur la méthodologie et le calendrier d'action. Par ailleurs, il a insisté sur la nécessité qu'une évaluation indépendante de l'étude soit effectuée. A ce titre, il a salué l'amorce d'une

meilleure intégration de la stratégie des ressources humaines dans la stratégie globale de gestion axée sur les résultats, même s'il est nécessaire d'aller plus loin, et a souligné l'amélioration de la fonction de contrôle et d'évaluation.

72. Toutefois, il a noté que l'orientation budgétaire proposée dans le document nécessite encore des clarifications. En effet, le document n'apporte pas d'argument quant aux redistributions des ressources allouées aux secteurs techniques. L'orateur a cité l'exemple de la diminution du budget de l'objectif protection sociale. Il faudrait que le Bureau fournisse de plus amples informations en la matière.
73. L'orateur a jugé trop élevé le taux global de 7,4 pour cent affecté aux augmentations de coûts. Il a invité le Bureau à le revoir à la baisse. Quant à la proposition relative à l'introduction du CSBO, il s'est félicité du pragmatisme dont elle témoigne et a pris note avec satisfaction de la note explicative. Toutefois, il a appelé à préserver l'équilibre des deux modes de financement – contributions obligatoires et contributions volontaires – dans la mesure où il correspond à l'essence tripartite et normative de l'Organisation. Enfin, il a réitéré son soutien aux grandes lignes du document et aux efforts du Directeur général pour limiter la croissance du budget ordinaire.
74. La représentante du gouvernement de l'Allemagne a relevé que le taux d'augmentation des coûts de 7,4 pour cent est trop élevé et a invité le Bureau à le réviser. Elle a également demandé des indications plus détaillées sur l'augmentation projetée des coûts. Elle a encouragé la participation du BIT aux projets pilotes du «système des Nations Unies unifié». En ce qui concerne le CSBO, elle a invité le Bureau à engager de nouvelles consultations à ce sujet avec les mandants et en a approuvé l'idée à titre expérimental.
75. Le représentant du gouvernement de la Hongrie a approuvé la déclaration du groupe des PIEM et souscrit à la proposition d'un budget à croissance zéro en termes réels. Il s'est aussi félicité de la participation active du Bureau à l'initiative concernant l'unité d'action des Nations Unies. Pour ce qui est du CSBO, l'intervenant a demandé au Bureau de fournir des informations supplémentaires sur le rapport entre ce compte et le budget ordinaire et sur les programmes qu'il servira à financer.
76. La représentante du gouvernement de l'Italie a fait sienne la déclaration du groupe des PIEM. Elle a relevé que le programme et budget pour 2008-09 va dans la bonne direction, eu égard en particulier au ferme engagement de l'OIT à l'égard de la réforme du système des Nations Unies et à l'attention accordée aux initiatives relatives à une action cohérente à l'échelle du système des Nations Unies. L'intervenante a aussi noté les progrès réalisés dans l'introduction de la stratégie de gestion axée sur les résultats que le Conseil d'administration a adoptée en novembre dernier. La représentante a également approuvé l'action entreprise en vue d'une décentralisation et d'un transfert de ressources du siège vers les régions. En ce qui concerne la création d'un CSBO, elle demeure ouverte à cette éventualité tout en invitant le Bureau à étudier l'expérience d'autres institutions telles que l'UNESCO.
77. Le représentant du gouvernement de l'Éthiopie a appuyé la déclaration faite au nom du groupe de l'Afrique. Il a approuvé l'initiative novatrice du Directeur général de créer le CSBO, qui renforcera la capacité du Bureau de prêter son assistance sur le terrain au moyen des PPTD et d'intégrer l'Agenda du travail décent dans les plans nationaux de développement, malgré les fortes contraintes du budget ordinaire. La création de ce compte ne sera qu'une mesure à court terme et il a invité le Bureau à poursuivre ses efforts par des consultations avec les mandants en vue de dégager un consensus sur la question de la croissance réelle du budget ordinaire.

- 78.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis a fait observer que la création du CSBO proposée dans le document constitue une approche créative. Elle a toutefois indiqué qu'elle comprend les questions soulevées par d'autres membres de la commission et qu'elle partage leurs préoccupations. Elle a insisté sur l'importance qu'il y a à fournir un plan de travail. En ce qui concerne les principes d'action communs, ils lui ont paru redondants. Elle a pleinement admis que le BIT est un centre de connaissances et a demandé instamment au Bureau de procéder à un examen collégial externe afin de maintenir et renforcer ses connaissances et son influence sur les institutions extérieures. Elle a déploré que le document ne contienne pas de données de référence. Si elle soutient fermement la participation active du Bureau aux initiatives de réforme des Nations Unies, elle ne considère pas qu'il faille y allouer le montant proposé de 2,5 millions de dollars E.-U. et elle a cité nommément d'autres institutions des Nations Unies qui n'ont pas attribué de tels crédits à ce poste dans leur budget.
- 79.** L'intervenante a mis en question les fonds alloués au suivi du rapport sur une mondialisation juste de même que ceux alloués à l'intégration des politiques, relevant que les ressources budgétaires proposées pour les statistiques font l'objet d'une rubrique distincte. Compte tenu des résultats immédiats communs, les fonctions internes d'intégration des politiques perdent de plus en plus de leur utilité. Avec l'introduction des PPTD en tant que mécanisme d'exécution de l'OIT, le rôle du Groupe des politiques nationales du Département de l'intégration des politiques devient flou. De plus, on ne sait pas au juste comment les activités du Groupe des politiques internationales s'inscriront dans la stratégie de recherche planifiée et quel sera le rôle du Département de l'intégration des politiques au regard de la Commission de la recherche et des publications et de l'Institut international d'études sociales. L'intervenante a engagé le Bureau à déterminer d'autres domaines où des économies peuvent être réalisées et l'a invité à étudier les recommandations formulées par le Royaume-Uni. Elle a demandé que le budget soit révisé sur la base d'une croissance nominale zéro.
- 80.** Le représentant du gouvernement du Canada a soutenu la déclaration du groupe des PIEM. Il a pris acte des efforts déployés par le Bureau pour engager des consultations sur le document considéré. En ce qui concerne les réalités financières, il a souligné que son administration applique une politique de croissance nominale zéro à toutes les institutions des Nations Unies, de même qu'elle l'applique dans le contexte national où des mesures d'austérité, des réductions dans les programmes et/ou des réaffectations de crédits budgétaires sont mises en place pour contrebalancer l'inflation et d'autres augmentations de coûts. A cet égard, il a émis des doutes au sujet de l'utilisation du montant de base de 594 millions de dollars E.-U. pour 2008-09 car ce chiffre correspond à une réévaluation du budget approuvé pour 2006-07. L'orateur n'appuie pas la proposition de créer un CSBO, qui risque de compromettre la discipline établie et d'estomper les niveaux de gouvernance.
- 81.** Le représentant du gouvernement de l'Australie, s'exprimant au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique, a également salué les efforts accomplis dans le domaine des consultations. Il s'est félicité de l'importance accordée aux priorités régionales et aux PPTD dans la préparation des propositions, de même que de l'accent mis sur le renforcement des capacités des partenaires tripartites. Il a regretté toutefois que le document ait un caractère trop général. Il a demandé à ce que de nouveaux travaux soient entrepris en vue de l'identification d'activités, de références et d'indicateurs plus précis. Il a aussi demandé des éclaircissements sur le processus de détermination des priorités et s'est interrogé sur les risques de chevauchement entre les principes d'action communs et les objectifs stratégiques. Il a souhaité plus de précisions sur la rénovation du bâtiment et recommandé une stratégie d'ensemble à cet égard. Il a souligné l'importance du réexamen de la structure extérieure, qui devrait aboutir à des économies. Il a relevé que le réexamen n'est pas suffisamment détaillé dans les propositions.

- 82.** A propos de la collaboration avec le système des Nations Unies, l'orateur a souligné que cela doit relever du budget ordinaire et ne pas affecter la fourniture des services. Il a encouragé la poursuite des économies et des mesures d'austérité. En ce qui concerne le CSBO il a souligné que le mécanisme ne devra pas faire obstacle à la rigueur requise pour le budget ordinaire. L'orateur a rappelé que le cadre stratégique doit guider la préparation du programme et budget et a formulé l'espoir que les propositions seront modifiées avant la prochaine session de la Conférence internationale du Travail.
- 83.** Le représentant du gouvernement d'El Salvador s'est rallié à la déclaration du GRULAC. Il s'est félicité du CSBO, proposition novatrice répondant aux demandes de certains gouvernements qui souhaitent pouvoir compter sur de nouveaux moyens permettant de garantir les ressources nécessaires pour répondre aux demandes de services de l'OIT. Il a souhaité comprendre comment la nature volontaire du CSBO sera garantie et comment sa mise en œuvre et son contrôle seront gérés.
- 84.** Le représentant du gouvernement du Japon a souscrit à la déclaration des PIEM. Il a exprimé les remerciements de son gouvernement pour le document soumis, qui est davantage axé sur les résultats. Il s'est engagé à soutenir le mandat de l'OIT et s'est dit favorable à la poursuite des économies sur le plan interne. Il a appuyé le budget à une croissance nominale zéro.
- 85.** Le représentant du gouvernement du Chili a adhéré à la déclaration du GRULAC. Le CSBO est un moyen de développer le rôle des programmes par pays de promotion du travail décent dans le cadre de la réforme des Nations Unies. Il convient toutefois qu'il ne crée pas à l'avenir de nouvelles obligations pour les Etats Membres, eu égard au budget ordinaire.
- 86.** Intervenant sur le CSBO, la représentante du gouvernement de Cuba a exprimé son intérêt pour ce nouveau moyen, mais a appelé à la tenue d'un débat de fond sur les mécanismes de contrôle liés à ce compte. L'orateur s'est félicité de l'évaluation plus détaillée et a appelé à poursuivre la recherche d'économies sur le plan interne.
- 87.** La représentante du gouvernement de la Chine a remercié le Bureau et déclaré son soutien à l'approche du travail décent, formulant l'espoir que les PPTD seront mis en œuvre. Elle s'est félicitée des économies réalisées et a prôné un budget à croissance zéro. S'agissant du CSBO, elle a souhaité que le Bureau fasse savoir si ce nouveau moyen aura un impact sur le niveau des contributions volontaires et si le nouveau mécanisme sera durable.
- 88.** La représentante du gouvernement de la Finlande, s'exprimant au nom des gouvernements des pays nordiques, a noté que la discussion sur le budget doit être axée sur une évaluation de la pertinence et de l'impact de l'Organisation. Elle a déclaré que la position qui consiste à vouloir une croissance nominale zéro n'est pas acceptable en tant que principe. Elle a appelé au renforcement des systèmes financiers grâce à une meilleure définition des priorités, à une gestion davantage axée sur les ressources et à la progression vers un budget intégré pour toutes les sources de financement. A cet égard, le CSBO constitue un pas dans la bonne direction. Il doit être fondé sur une comptabilité fiable et sur l'adhésion aux critères d'éligibilité de l'OCDE en matière d'aide publique au développement. Enfin, l'oratrice a souligné que l'administration du CSBO doit être fondée sur le recouvrement des coûts, qui ne devraient pas excéder 7 pour cent.
- 89.** Le représentant du gouvernement de la République de Corée a appuyé la déclaration faite au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique. Il a noté que l'augmentation des coûts proposée est la plus élevée depuis 1994-95 et que la contribution de son pays s'en verra fortement accrue. Il a lancé un appel en faveur de mesures d'économies supplémentaires, notamment dans le domaine des ressources humaines. Il a approuvé le principe de la

création du CSBO, mais il a demandé des éclaircissements concernant le contrôle du compte et il a souhaité que le Conseil d'administration décide de son niveau.

90. Le représentant du gouvernement du Sénégal a appuyé la déclaration prononcée par le groupe de l'Afrique. Le débat sur le CSBO ne devrait pas se limiter à la question de savoir s'il faut le créer ou non, mais plutôt porter sur l'impact et les résultats qu'il devrait avoir en ce qui concerne les services aux mandants.
91. M. Barde, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a expliqué que l'intention de son groupe est de demander que les directeurs exécutifs puissent présenter les stratégies dans leurs domaines respectifs, soit dans la présente commission, soit dans d'autres, ce qui permettrait d'améliorer la visibilité. Il a précisé qu'en aucun cas il n'est question d'empiéter sur les prérogatives du Directeur général. S'agissant des différences budgétaires entre l'objectif stratégique «Emploi» et les autres, les employeurs précisent qu'ils ont toujours souhaité que des priorités soient dégagées pour mettre en place des conditions favorisant l'emploi. Pour ce qui est du bâtiment, ce qui est alloué dans le projet de budget, c'est une ligne de 2 millions de dollars et non pas de 5,9 millions, car, dans cette dernière somme, d'autres éléments ne concernent pas le bâtiment.
92. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a tenu à résumer le problème en ce qui concerne le bâtiment. Au total, 120 millions de francs doivent être trouvés, avec une fourchette de 20 pour cent. A cela, il faut également ajouter la dette sur l'immeuble. L'orateur s'est cependant félicité que certains gouvernements n'aient pas exclu un budget en expansion. Il reste toutes les interrogations liées à l'avenir du CSBO. L'orateur a remercié les gouvernements qui ont déjà démontré leur engagement. Son vœu le plus cher serait que les montants en jeu soient un jour affectés au budget ordinaire.
93. Le Président a ouvert la discussion sur les priorités régionales (paragraphe 68 à 117).
94. M. Barde, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a dit que son groupe est heureux de constater que l'emploi est la priorité principale, et que le BIT n'est donc pas qu'une machine à élaborer des normes. Cependant, les employeurs s'étonnent que le budget alloué à l'emploi ne soit pas prioritaire, alors que toutes les régions considèrent que l'emploi est leur priorité. Ainsi, bien que la question des PME et de l'entrepreneuriat soit essentielle pour l'Afrique, le document ne la mentionne même pas. Pour ce qui concerne l'Europe, et notamment la Fédération de Russie, le budget alloué à l'emploi est bien inférieur au niveau requis pour répondre aux besoins.
95. Les employeurs sont prêts à soutenir tout effort visant à améliorer la coordination du système des Nations Unies. Cependant, le tripartisme de l'OIT doit être parfaitement visible dans le cadre de la participation de l'Organisation au processus de réforme. Il est important que les partenaires sociaux qui sont des décideurs et des mandants à l'OIT ne soient pas marginalisés dans le processus de réforme des Nations Unies. Ils doivent donc coordonner leur soutien à l'OIT, et le BIT doit les aider au niveau national à participer au programme unique des Nations Unies. Les programmes par pays pour un travail décent (PPTD) seraient les points d'entrée de l'OIT dans les programmes uniques de pays des Nations Unies. Si des priorités définies pour les mandants n'entrent pas dans le cadre des programmes uniques, elles ne doivent pas être affectées et doivent continuer d'exister en dehors de ces programmes uniques. Les employeurs souhaiteraient des précisions sur la manière dont le Bureau entend dépenser le budget de 2,5 millions de dollars qu'il propose d'allouer à la réforme de l'ONU. Concernant l'établissement des priorités régionales, les employeurs n'ont pas été consultés. Ils ont le sentiment que ces priorités ont été définies par le Bureau, d'où leur inadéquation avec les priorités des employeurs, qui souhaiteraient connaître le rôle imparti à ACT/EMP dans le processus.

96. L'emploi étant la priorité première, les employeurs sont déçus des budgets qui lui ont été alloués en Amérique latine et dans la région Asie et Pacifique. Le BIT devrait aider les partenaires sociaux dans l'ensemble des régions, et favoriser notamment les institutions du dialogue social en Afrique. Les partenaires sociaux devraient être associés aux différents partenariats régionaux et informés à cet égard (paragraphe 103).
97. Les employeurs souhaiteraient des informations sur le Forum régional de l'emploi en Afrique. Dans la région des Amériques, trop de ressources sont consacrées aux normes et il n'est pas fait référence à l'économie informelle. En outre, le BIT devrait savoir que les inspecteurs du travail ne sont pas tenus de faire appliquer les normes internationales du travail.
98. Les réunions régionales sont certes importantes, en dépit de la portée limitée de leurs conclusions, mais leur coût inquiète les employeurs notamment pas la présence de plus de 100 fonctionnaires du Bureau. Concernant la prochaine Réunion régionale européenne, ils n'accepteront qu'elle ait lieu hors de Genève que si les coûts supplémentaires sont entièrement pris en charge par les donateurs potentiels, y compris les frais relatifs au déplacement des fonctionnaires du Bureau.
99. Enfin, les employeurs demandent de nouveau l'élaboration d'un plan de travail par objectif stratégique, y compris dans les régions.
100. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a dit qu'il hésite à comprendre le sous-entendu de M. Barde, qui reprocherait aux travailleurs de considérer que la tâche exclusive du BIT est d'élaborer des normes. A quoi sert donc le tripartisme? Certes, il ne faut pas élaborer des normes en quantité et sans discernement, d'où le concept de normes fondamentales. S'agissant des priorités régionales, les travailleurs n'ont pas été consultés non plus.
101. ACTRAV a fait une analyse préliminaire de 25 PPTD, disponibles sur l'Internet. Cette analyse est très révélatrice et peut s'avérer utile.
102. Dans le document, la répartition des résultats attendus par objectif stratégique en Afrique ne semble pas refléter la constatation selon laquelle l'issue de la crise et des conflits passe par la création de nouveaux emplois, assortis de rémunérations au-dessus du seuil de pauvreté (paragraphe 71). Les travailleurs s'inquiètent de lire que la croissance économique enregistrée dans la région ne conduit ni à une diminution de la pauvreté, ni à une réduction du chômage. Compte tenu du fait que la solution semble passer par la création de nouveaux emplois rémunérateurs, il est difficile de comprendre pourquoi le document ne fait pas référence au droit fondamental à la négociation collective et observe un pudique silence sur les normes du travail.
103. Le paragraphe 72 indiquant que le nombre des enfants qui travaillent ne cesse d'augmenter en dépit des ressources importantes allouées à la solution de ce problème, les travailleurs se demandent si la lutte contre ce fléau ne vise pas davantage les conséquences du problème que ses causes. Pour le résoudre, du moins en partie, les employeurs devraient s'abstenir d'embaucher des enfants, ce qui reviendrait d'ailleurs à appliquer une norme.
104. Dans les Amériques, la part dévolue aux normes et au dialogue social dans les résultats attendus est plus satisfaisante. Cependant, les travailleurs dénoncent la création dans ce continent de fausses coopératives, dans le but unique de priver leurs salariés de leur droit à se faire représenter. Le Comité de la liberté syndicale a été saisi de plusieurs plaintes à cet égard.

- 105.** Dans les pays arabes également, comme le précise le document, la création d'emplois décents n'a pas été suffisante pour faire face à la croissance rapide de la main-d'œuvre. Cela étant, les travailleurs se félicitent que le paragraphe 95 mentionne le renforcement des capacités des travailleurs comme une priorité, et que le rôle croissant des normes et droits fondamentaux soit également reconnu. Ils regrettent cependant que le Conseil économique et social de la Ligue arabe ne compte pas de représentants syndicaux parmi ses membres, et qu'au cours des derniers débats l'indépendance des organisations syndicales n'ait pas été réaffirmée.
- 106.** Pour démontrer que la question des normes n'est pas secondaire, M. Blondel a cité le cas de plus de 50 000 travailleurs chinois qui travaillent en Algérie, pays par ailleurs fortement affecté par le chômage. On sait que ces travailleurs chinois travaillent dans des camps, sept jours sur sept, et que ni les syndicats ni les inspecteurs du travail algériens ne sont autorisés à les approcher. A ce sujet, les travailleurs réaffirment que le rôle des inspecteurs du travail est bel et bien de vérifier si les normes sont appliquées ou non, ainsi que les dispositions législatives qui découlent de leur ratification.
- 107.** S'agissant de la région Asie-Pacifique, qui a placé les normes en bonne place dans les résultats escomptés, peut-être en faveur de l'IPEC, le paragraphe 104 précise que les gains de productivité ne se traduisent pas toujours par des salaires plus élevés ou de meilleures conditions de travail. Les travailleurs seront très attentifs à la manière dont cette question sera abordée dans le cadre des PPTD. S'ils se réjouissent de l'intention exprimée au paragraphe 105 de renforcer les capacités des travailleurs de participer plus efficacement à la gouvernance, ils déplorent qu'elle aille de pair avec la mention de la flexisécurité. En effet, ce concept est prématuré en Asie, et l'inspection du travail doit jouer son rôle, qui y est plus essentiel encore que partout ailleurs.
- 108.** L'Europe et l'Asie centrale ont fait du dialogue social leur priorité (39 pour cent des résultats escomptés). Les travailleurs auraient souhaité que toutes les régions fassent de même.
- 109.** Les travailleurs ont le sentiment que les axes fondamentaux du comportement et des objectifs de l'Organisation ont été oubliés. Ils se demandent par exemple pourquoi aucune des régions ne fait du renforcement du service public une priorité. Ils sont convaincus que l'éducation, la santé, l'accès à l'eau, la sécurité sociale et l'électricité doivent rester du domaine d'un service public de qualité.
- 110.** M. Blondel a prié le Président de donner la parole à quatre membres travailleurs de la commission qui s'exprimeront chacun plus en détail sur l'une des régions.
- 111.** S'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud a expliqué que la croissance économique dans la région n'a pas entraîné de réduction de la pauvreté ou du chômage. Il a rappelé qu'à la session de novembre 2006 du Conseil d'administration le groupe a déclaré qu'il souhaitait que le travail des enfants et l'inspection du travail soient des questions prioritaires pour la région dans les propositions de programme et de budget. L'orateur a reconnu que, pour que le travail décent devienne une réalité en Afrique, il faut relever certains défis par la création de nouveaux emplois. Il s'est réjoui de la coopération de l'OIT avec les organisations régionales et avec les mandants s'agissant de mettre l'emploi au centre des cadres de développement. Il a demandé que les résultats de la onzième Réunion régionale africaine soient pris en compte dans les propositions définitives de programme et de budget qui seront soumises à la Conférence internationale du Travail.
- 112.** Le représentant du gouvernement du Kenya s'est associé à la déclaration du groupe de l'Afrique. Il s'est déclaré en faveur de l'affectation d'un niveau élevé de ressources à

l'emploi. Il a constaté que l'extension et le renforcement de la couverture sociale sont absents des priorités régionales pour l'Afrique. Il s'est prononcé en faveur d'une méthodologie de recherche améliorée pour aider les régions et les mandants à déterminer leurs priorités avec plus de cohérence.

- 113.** M^{me} Anderson, du groupe des travailleurs, s'est exprimée sur les priorités régionales en Amérique latine. Elle a réaffirmé l'importance de l'emploi pour la région et les effets nuisibles de la mondialisation dans certaines industries nationales. Elle a fait référence à la décision des gouvernements, des employeurs et des travailleurs de faire du travail décent l'axe des politiques de développement économique et social dans la région depuis 1999, ainsi qu'à l'adoption du principe de la Décennie du travail décent pour la période allant de 2006 à 2015, lors de la seizième Réunion régionale des Amériques. Elle a reconnu que pour garantir l'emploi et le travail décent il faut une législation du travail efficace. Certes, il faut continuer de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes et l'élimination de la discrimination raciale et ethnique; cependant, il faut aussi mettre l'accent sur l'éradication de la pauvreté des groupes indigènes. La région est confrontée à de graves violations des principes et droits fondamentaux au travail, notamment en ce qui concerne la liberté syndicale. Il faut accorder davantage d'attention à la promotion des droits syndicaux. L'oratrice a rappelé que c'est en Amérique latine que les inégalités sont les plus marquées et qu'il est indispensable de concevoir des politiques socio-économiques en faveur de la redistribution. En ce qui concerne la migration, elle s'est félicitée de ce que la région mette l'accent sur la ratification et l'application des conventions n^{os} 97 et 143. En conclusion, elle a lancé un appel en faveur du renforcement du tripartisme et du dialogue social dans la région.
- 114.** La représentante du gouvernement du Nigéria a appuyé la déclaration du groupe de l'Afrique. Elle a félicité le BIT des efforts constants qu'il déploie pour renforcer la capacité technique de ses mandants. En ce qui concerne les partenariats stratégiques avec d'autres organisations de développement dans la région, l'oratrice a conseillé la prudence, s'agissant notamment de partenariats avec des institutions telles que la Banque mondiale et le FMI, car leurs programmes vont parfois à l'encontre des objectifs et des stratégies de l'OIT.
- 115.** M. Palanga, du groupe des travailleurs a, dans son commentaire sur les priorités de la région Afrique, insisté sur la pauvreté persistante en dépit d'une certaine croissance économique ainsi que sur les effets escomptés et cependant insuffisants des objectifs du Millénaire pour le développement à ce jour. Il a appuyé les priorités régionales proposées qui cadrent avec la mise en œuvre du plan d'action du Sommet de Ouagadougou de 2004 et visent les conditions nécessaires pour un travail décent en Afrique. Il a ensuite fait référence à l'absolue nécessité de pouvoir disposer de ressources financières adéquates pour mettre en œuvre les programmes et à l'importance à cet égard du développement de coopération et de partenariat. Il a regretté que le dialogue social semble rester le parent pauvre parmi les autres composantes du travail décent dans la région alors que son importance est essentielle, au même titre que les normes, la liberté syndicale, la négociation collective et le renforcement des systèmes d'inspection du travail. Il a mentionné la situation des travailleurs de l'économie informelle, des femmes notamment. Ce secteur doit être au cœur des priorités de l'OIT et doit même constituer une question transversale. Finalement, il a souhaité que la question de la réforme de l'ONU, sans faire perdre à l'OIT sa spécificité, porte ses fruits en termes d'efficacité sur le terrain et permette des avancées en termes de travail décent. Le délégué travailleur a aussi remercié le Directeur général pour la diligence et la célérité avec lesquelles il est intervenu lors des derniers événements en Guinée.
- 116.** Le représentant du gouvernement de l'Espagne a fait siens les termes du paragraphe 116, où il est dit que les migrations de main-d'œuvre sont une réalité sociale dans tous les pays

d'Europe et d'Asie centrale. Se référant à l'utilisation productive des envois de fonds, l'orateur a déclaré que la question outrepassa le champ d'action du BIT, à savoir aider les pays à élaborer leurs politiques et leur législation et à établir des institutions, et aussi à créer des emplois. Il a en outre souligné que, dans une grande mesure, les problèmes que posent les migrations clandestines peuvent être réglés en créant des possibilités d'emploi décent dans les pays d'origine.

- 117.** M. Etty, du groupe des travailleurs, s'est exprimé à propos des priorités régionales de l'Europe. Il a fait observer que, si la question du travail décent est un objectif pour les régions et les Etats Membres, elle l'est aussi pour l'Union européenne (UE). Il a exhorté le Bureau à faire preuve de circonspection à l'heure d'envisager de fermer des bureaux ou de limiter ses activités dans la région, précisant que le BIT pourrait jouer un rôle clé en faveur de la cohérence et de la coopération à l'échelle nationale. A propos des paragraphes 115, 116 et 117, il s'est inquiété de ce qu'il n'y soit pas suffisamment question de la protection sociale et a jugé nécessaire que l'UE appuie davantage la ratification des conventions sur la sécurité et la santé au travail. Il a noté qu'aucun pays d'accueil n'a ratifié la Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. L'OIT, qui milite avec d'autres organisations en faveur de cette convention, devrait lancer une étude des raisons de cette absence de ratifications. Il conviendrait dans ce contexte d'examiner aussi le nombre de ratifications des conventions n^{os} 97 et 143. Il a appelé l'attention sur le fait que, en Europe centrale et orientale, beaucoup de filiales des entreprises multinationales n'adhèrent pas aux fédérations nationales d'employeurs; il les a exhortées à rompre avec cette pratique et à continuer, par une participation active à ces fédérations, au développement d'un bon système de relations professionnelles dans les pays considérés.
- 118.** Le représentant du gouvernement des Pays-Bas a déclaré que son gouvernement accorde une place de choix à l'Afrique, et notamment à l'Afrique subsaharienne, dans sa politique étrangère et dans sa politique de développement, car il reconnaît les problèmes d'ordre social, économique et écologique qui pénalisent la région. L'orateur a encouragé le BIT à mettre davantage l'accent sur cette région en renforçant ses programmes et sa présence sur le terrain, dans le cadre des PPTD et de la réforme des Nations Unies. Il a demandé que les propositions de programme et de budget contiennent plus d'informations sur les PPTD, notamment sur le nombre de ces programmes et sur leur répartition géographique.
- 119.** Le représentant du gouvernement du Cameroun a appuyé la déclaration faite au nom du groupe de l'Afrique. En effet, la croissance économique remarquable des dernières années n'a pas entraîné un recul de la pauvreté et du chômage. L'orateur a exprimé son soutien à la proposition de budget qui prend en considération des préoccupations prioritaires de la région. Il a remercié le Bureau qui vient de lancer dans son pays un projet visant à la promotion de l'emploi décent et la réduction de la pauvreté avec l'aide de la France.
- 120.** L'orateur s'est réjoui que le BIT, avec l'appui des mandants, ait joué un rôle important pour que l'emploi décent reprenne une place centrale dans les stratégies de la réduction de la pauvreté en Afrique. Enfin, il a encouragé le Directeur général à renforcer les ressources destinées aux programmes par pays liés à la création d'emplois décents et à la construction de la paix sociale. Dans cette optique, le budget supplémentaire envisagé serait bienvenu.
- 121.** M. Sidi Saïd, du groupe des travailleurs, a souligné la priorité que constituent les normes en mentionnant le cas des travailleurs chinois en Algérie, dont la situation est mal connue faute d'accès des représentants des travailleurs. Il en est de même avec les entreprises internationales du pétrole qui emploient de la main-d'œuvre locale qu'on ne peut contrôler et encore moins organiser en syndicat. En ce qui concerne les priorités régionales pour la région arabe, il a marqué sa désapprobation quant au contenu du paragraphe 99 qui semble reléguer les principes et droits fondamentaux au travail et l'extension des systèmes de

protection sociale au bas des priorités régionales, alors que la réalité du terrain est tout autre, la priorité des priorités étant précisément la liberté syndicale ainsi que la constitution et l'autonomie des organisations syndicales. Il a mentionné que le BIT n'utilise pas suffisamment l'influence dont il dispose à l'endroit des gouvernements. Il a également souligné l'importance de la problématique de la migration et a souhaité la comptabilité des actions positives afin de mieux identifier les résultats concrets sur le terrain.

122. Le représentant du gouvernement de la République de Corée a demandé que l'on révisé les propositions de manière à augmenter la part du budget dévolue à la région Asie-Pacifique, en proportion de sa population. Il a signalé que les crédits affectés à l'objectif stratégique n° 1 dans la région sont supérieurs à ceux qui sont consacrés aux autres objectifs stratégiques, alors qu'à son avis la création d'emplois ou la sécurité sociale contribueraient plus effectivement à l'objectif du travail décent. Il a demandé pourquoi la part du budget affectée aux normes dans la région est plus importante que celles des autres régions. L'orateur a demandé qu'on lui explique pourquoi seul un bureau de la région est cité dans la section consacrée aux priorités régionales, alors que la région compte d'autres bureaux qui, eux aussi, contribuent à la réalisation de l'Agenda du travail décent.
123. Le représentant du gouvernement de la France a noté que le porte-parole des travailleurs pour l'Europe et l'Asie centrale a attiré l'attention sur une question d'une très haute importance en ce qui concerne les normes relatives à la santé et à la sécurité du travail dans l'espace régional européen. Il est primordial de s'interroger sur le décalage entre le fait qu'il existe au sein de l'Union européenne une politique intégrée de protection de la santé et de la sécurité au travail, qui s'appuie sur des instruments propres et qui est une politique ambitieuse visant un niveau de protection élevé, et un taux de ratification relativement faible des instruments de l'OIT par les pays concernés.
124. Bien qu'il n'y ait pas de réponse univoque à cette question fondamentale, l'orateur a précisé qu'une des raisons de la difficulté de ratification est liée au fait que les normes internationales du travail relatives à la santé et sécurité au travail peuvent être divisées en deux catégories. La première est constituée de normes de principes et de lignes directrices dont la ratification ne pose pas de question majeure, et la deuxième catégorie de normes plus techniques qui semblent quelque peu obsolètes. La délégation française rappelle à cet égard qu'elle souhaite la révision de la convention n° 162 relative à l'amiante.
125. Deux types de réponse sont envisageables. Premièrement, il faut entreprendre un grand effort pédagogique et de communication pour promouvoir le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, constitué d'une convention et d'une recommandation, adopté par la Conférence internationale du Travail en juin 2006. Deuxièmement, il faut entamer, sur le long terme, une réflexion ambitieuse sur les conditions dans lesquelles on peut moderniser les instruments obsolètes. L'orateur a donné comme exemple la convention du travail maritime, en précisant que ce souhait était déjà présent dans les travaux des dernières sessions de la Conférence internationale du Travail.
126. M. Ahmed, du groupe des travailleurs, a parlé des priorités régionales de l'Asie. Il a demandé des renseignements sur le nombre de pays dotés de PPTD ou envisageant une telle option. Il a souligné que les accords relatifs aux PPTD ne sont pas une fin en soi – encore faut-il disposer des ressources nécessaires pour leur mise en œuvre, leur évaluation et leur suivi. Il a également souligné à quel point il importe de développer les compétences, de satisfaire les besoins essentiels et de développer l'infrastructure des services publics dans le contexte de la Décennie du travail décent. Il a relevé que l'Asie est la région qui compte le taux le plus bas de ratification des conventions fondamentales et a demandé un renforcement de l'assistance technique dans ce domaine. Au chapitre de la réforme des Nations Unies, il a soulevé de nombreuses questions, notamment celle de savoir comment concilier les besoins des mandants de l'OIT et du tripartisme, la nécessité

de refléter le mandat et la structure de gouvernance unique de l'OIT, et l'intégration des PPTD dans la programmation conjointe des Nations Unies. Il a estimé qu'il faudrait assortir le budget de cibles plus précises ainsi que d'informations sur la manière dont les PPTD vont être exécutés et sur les ressources extrabudgétaires qui leur ont été affectées. Il a aussi appelé l'attention sur les recommandations de la quatorzième Réunion régionale asienne et a souligné qu'il faut leur donner suite et, parallèlement, renforcer la capacité des syndicats et s'attaquer au problème des migrations dans la région.

127. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a remercié le représentant du gouvernement de la France d'avoir tenté de montrer les raisons objectives qui mettent parfois un frein à la ratification des normes. Cependant, n'est-il pas paradoxal que les pays européens refusent de ratifier les normes au motif qu'elles sont insuffisantes? C'est tout le problème de leur universalité qui se pose. Les travailleurs estiment qu'il faut préserver le caractère universel des normes, parce que c'est ce qui fait leur cohésion. Et à l'ère de la mondialisation, cela est plus actuel que jamais. Il est évident qu'il faut les réexaminer à la Conférence, pour préserver leur actualité. Peut-être conviendrait-il de se rappeler que la commission chargée de cette tâche avait en son temps pour objectif non seulement de veiller à la mise à jour des normes, mais aussi de les promouvoir.
128. M. Barde, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a souhaité réitérer, en référence à l'intervention de M. Blondel, que le groupe des employeurs est profondément attaché au tripartisme, qui est le principe et la philosophie de l'OIT. Cependant, les normes sont un moyen, et non pas une fin. Ce n'est pas en favorisant leur accumulation que l'on pourra remédier aux diverses difficultés qu'elles sont censées résoudre. Pour être efficaces, elles doivent épouser les réalités d'aujourd'hui et être mises à jour.
129. Plus encore que des normes, les employeurs sont en faveur de la liberté d'association, de la liberté syndicale, pour tous les partenaires sociaux dans leurs pays respectifs. C'est cette liberté et cette indépendance qui sont le fondement du dialogue véritable entre travailleurs et employeurs.

Objectif stratégique n° 3

130. Le Président a ouvert la discussion sur les objectifs stratégiques et les résultats immédiats communs (paragraphe 140 à 291). Il a rappelé que la discussion portera d'abord sur l'objectif stratégique n° 3.
131. M. Barde, au nom du groupe des employeurs, a demandé, à propos de la sécurité sociale, que le Bureau développe la question des outils pour les organisations d'employeurs. Il a fait remarquer que l'OIE et ACT/EMP vont développer un projet auquel le Département de la sécurité sociale devrait s'associer. Il a regretté que la Campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous n'ait pas pris l'ampleur espérée.
132. Sur le deuxième thème, à savoir la sécurité et santé au travail, l'orateur a souhaité des renseignements sur les partenariats prévus entre l'OIT et l'OMS. La stratégie globale adoptée par l'OIT en 2003 doit rester la référence pour les activités du Bureau. La stratégie et ses thèmes ont été acceptés par les trois groupes de mandants, contrairement aux questions psychosociales au travail qui sont encore mal définies. Le Bureau doit développer les outils pour les PME sur ce sujet.
133. Dans le domaine des migrations, l'OIT doit se concentrer sur un certain nombre de secteurs dans lesquels elle peut apporter une valeur ajoutée, comme les compétences, le transfert de fonds vers le pays d'origine ou l'entrepreneuriat. Il faut aussi aider au

renforcement des capacités des partenaires sociaux afin qu'ils puissent participer aux politiques nationales en la matière. Les partenariats avec l'OIM doivent être encouragés.

134. Enfin, à propos du VIH/SIDA, les employeurs soutiennent l'approche adoptée par le Bureau. Ils se félicitent de la réunion organisée par le BIT avec la CSI et l'OIE sur la gestion des projets et la mobilisation des ressources en Ouganda. Le Bureau doit mettre l'accent sur la prévention et aider les mandants à préparer des projets et à les présenter aux bailleurs de fonds.
135. M. Blondel, prenant la parole au nom du groupe des travailleurs, a rappelé que, comme indiqué au paragraphe 201, la convention (n° 187) et la recommandation (n° 197) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, orienteront les travaux du BIT. Pour les travailleurs, les normes en ce domaine sont, avec les conventions fondamentales, les instruments les plus importants de l'Organisation. Il faudrait renforcer le programme SafeWork en le dotant des ressources et du personnel nécessaires.
136. A propos du résultat intermédiaire 3b, les travailleurs demandent au Bureau de multiplier les efforts pour attirer des ressources extrabudgétaires supplémentaires. Concernant le résultat immédiat 3b.1, l'orateur a félicité le Bureau d'avoir placé la barre relativement haut en mettant la cible à 50 Etats Membres.
137. Le résultat intermédiaire 3c concerne les migrations de main-d'œuvre. L'orateur a souligné que, pour son groupe, un travailleur migrant est un travailleur comme les autres avec les mêmes droits, les mêmes garanties, la même législation et des mêmes normes du travail. Tout ce qui a trait au travail des travailleurs migrants relève donc de l'OIT. En 2004, le Bureau a organisé une discussion générale sur cette question qui a débouché sur un plan d'action prévoyant la promotion des conventions n°s 97 et 143 et d'un cadre multilatéral pour une approche des migrations de main-d'œuvre fondée sur les droits. Il est regrettable que la ratification des conventions sur les migrations ne fasse pas partie des indicateurs de résultats alors qu'un certain nombre de gouvernements avaient indiqué leur intention de ratifier ces textes. Les Philippines l'ont fait et l'orateur a tenu à les en féliciter publiquement. Le programme de l'OIT doit être renforcé avec des moyens supplémentaires afin que l'Organisation puisse faire entendre sa voix auprès des autres organisations internationales et influencer sur les politiques très hétérogènes que mènent les gouvernements dans ce domaine.
138. L'intervenant a souligné l'importance du résultat intermédiaire 3d qui engage le Bureau et les mandants, et se félicite que 27 millions de dollars aient été affectés au titre de la coopération extrabudgétaire. Enfin, à propos des systèmes de protection sociale et plus particulièrement des systèmes d'assurance maladie et de retraite, l'orateur a insisté sur le fait que ces régimes sont basés sur la solidarité. En outre, dans les contextes français et européen, ils responsabilisent aussi les organisations syndicales en les impliquant dans les activités de gestion.
139. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, a indiqué que les défis à relever en matière de protection sociale pour le biennium actuel sont énormes en Afrique et qu'ils comprennent notamment la protection sociale dans l'économie informelle, la lutte contre le VIH/SIDA, l'inspection et l'administration du travail et la réduction des coûts relatifs aux accidents et maladies professionnelles. L'orateur s'est félicité en particulier du résultat intermédiaire 3a, et il a fait référence à diverses initiatives nationales connexes qui sont en cours dans la région africaine. Il a souhaité que le contrôle de l'efficacité de la sécurité sociale soit amélioré, et a regretté qu'aucune cible précise n'ait été fixée pour l'Afrique dans le cadre des résultats intermédiaires 3a, 3b et 3c. Enfin, l'orateur s'est réjoui qu'il soit proposé d'allouer 50 pour cent des ressources à la satisfaction des besoins des groupes confrontés aux plus grandes

difficultés, comme les femmes et les jeunes filles dont le nombre est disproportionné parmi les victimes du VIH/SIDA dans la région africaine.

- 140.** Le représentant du gouvernement du Kenya s'est associé à la déclaration du groupe de l'Afrique. Il est essentiel d'améliorer l'accès aux prestations sociales et d'en accroître la couverture et l'efficacité. L'orateur a évoqué le lancement de la campagne mondiale dans son pays en 2005. S'il comprend la fusion opérée entre la sécurité et la santé au travail et les conditions de travail dans le cadre du résultat intermédiaire 3b, il a estimé en revanche que les conditions de travail ne sont pas suffisamment mises en valeur dans le texte de la stratégie. La onzième Réunion régionale africaine aura lieu prochainement et insistera certainement sur l'importance des conditions de travail. Enfin, l'intervenant a demandé que l'on cible mieux la protection des femmes et des migrants, et que le Bureau accorde davantage d'attention à la question des contrats précaires.
- 141.** Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni a souligné l'importance des travaux relatifs à la couverture et à l'extension de la protection sociale. Il a regretté qu'aucune information ne soit fournie sur le succès et l'impact de la Campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous. Il a demandé des informations complémentaires sur le résultat intermédiaire 3c concernant les migrations et a souhaité que l'on cible davantage l'économie informelle dans le cadre du résultat intermédiaire 3a. La référence inexacte à l'adoption du Cadre multilatéral pour les migrations de main-d'œuvre doit être corrigée, et les cibles en matière de migrations et de VIH/SIDA devraient être plus précises. Il conviendrait de disposer d'informations supplémentaires sur les indicateurs, les coûts et les niveaux de base ainsi que sur la contribution des PPTD s'agissant d'atteindre les cibles.
- 142.** La représentante du gouvernement du Nigéria a appuyé la déclaration du groupe de l'Afrique. Elle a réitéré son plein soutien au résultat intermédiaire 3a. Elle s'est prononcée en faveur de la recherche de méthodes pratiques pour renforcer les capacités institutionnelles afin d'améliorer les conditions prévalant sur les lieux de travail. Elle a souligné que les migrations de main-d'œuvre constituent un grand potentiel de développement et que la promotion des droits des travailleurs migrants est essentielle pour le continent africain.
- 143.** Le représentant du gouvernement des Pays-Bas a appuyé les propositions concernant cet objectif stratégique. Il s'est également prononcé en faveur d'un lien plus étroit entre le travail relatif à la protection sociale et l'objectif n° 1 des OMD. Concernant le résultat immédiat 3a.1, il serait bon d'insister sur l'établissement de systèmes de sécurité sociale. L'intervenant s'est félicité que les catégories de la population les plus durement touchées soient également les mieux ciblées. Enfin, il a fait observer que le caractère essentiel des PPTD n'est pas suffisamment reflété dans le texte.
- 144.** La représentante du gouvernement du Canada a fermement soutenu l'action de l'OIT dans les domaines de la sécurité et la santé au travail ainsi que ses efforts de promotion de l'inspection du travail. Elle a également appuyé le nouveau cadre promotionnel en matière de sécurité et de santé au travail. La promotion de la lutte contre le VIH/SIDA sur le lieu de travail est un autre domaine où l'OIT apporte clairement une valeur ajoutée. L'oratrice a remis en question le troisième indicateur sous 3d.1 qui semble impliquer que l'OIT pourrait fournir un traitement. Elle s'est félicitée de l'inclusion d'une dimension relative à la sécurité sociale dans les PPTD et dans les stratégies nationales de développement, et des alliances forgées par le BIT dans ce contexte. Elle a aussi demandé que la référence inexacte à l'adoption du Cadre multilatéral pour les migrations de main-d'œuvre soit corrigée. Elle s'est félicitée de la mise à jour de la compilation de pratiques optimales et a instamment demandé au Bureau de se concentrer davantage sur son mandat fondamental en matière de migrations. Enfin, l'oratrice a demandé des éclaircissements sur la manière

dont le développement d'une base de données et de statistiques dans le secteur sera intégré dans les fonctions statistiques du Bureau.

- 145.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis a appuyé la déclaration du représentant du gouvernement du Canada. En outre, elle a mentionné que la gouvernance tripartite des régimes de sécurité sociale ne fait pas partie des principes consacrés par les normes de l'OIT (cible 1 dans 3a.2). Le texte devrait être libellé autrement. Pour conclure, l'oratrice s'est demandé comment les travaux de recherche envisagés seront intégrés dans le programme général de recherche du Bureau.
- 146.** La représentante du gouvernement des Philippines a souligné le succès que des PPTD sera mieux assuré si ces programmes s'appuient solidement sur les normes. Elle a lancé un appel en faveur d'une plus grande souplesse et demandé que le BIT apporte une assistance tant pour la ratification que pour la mise en œuvre de la convention maritime. Faisant de nouveau référence au CSBO, elle s'est demandé si ce nouveau mécanisme permettra de se focaliser sur l'exécution des programmes, par exemple ceux concernant l'économie informelle, les migrants, etc.
- 147.** Dans sa réponse, le directeur exécutif du Secteur de la protection sociale (M. Diop) a accueilli favorablement l'idée de l'élaboration d'outils avec ACT/EMP et l'OIE. Il a indiqué que la campagne mondiale est passée du stade du plaidoyer politique à la mise en pratique au niveau national, ce qui a donné des résultats concrets, par exemple au Sénégal, au Ghana, au Kenya, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie. Il a confirmé le partenariat établi entre l'OMS et l'OIT en matière de sécurité et de santé au travail et assuré que la visibilité de l'OIT est préservée. Il a noté qu'il en va de même dans le domaine de la migration des travailleurs, le BIT jouant un rôle actif dans le cadre du Groupe de Genève sur la question migratoire. Concernant le VIH/SIDA, il a évoqué le succès de la réunion OIE/CSI sur la lutte contre le VIH/SIDA et la déclaration conjointe issue de cette réunion. Il a souligné l'importance cruciale de la protection sociale dans la région africaine et rappelé la réunion récemment tenue entre son secteur et la région. Il a indiqué que le travail sur les conditions de travail sera précisé. Il a souligné que l'accès aux soins de santé est un élément essentiel dans la lutte contre la pauvreté. Il a signalé que toutes les cibles sont fondées sur les activités de l'exercice biennal en cours mais que l'on constate une progression qualitative du fait que l'on passe d'un comptage des cas d'amélioration des connaissances à l'élaboration de politiques. Pour conclure, il a confirmé que le travail statistique est intégré dans l'ensemble des activités statistiques du Bureau.

Objectif stratégique n° 1

- 148.** M. Blondel, prenant la parole au nom du groupe des travailleurs, a cité l'indicateur du résultat immédiat 1a.1 où il est question des «produits, outils ou directives du BIT» et s'est insurgé contre cette terminologie. Pourquoi pas de normes? Le document ne fait pas clairement référence aux conventions sur la liberté syndicale et la négociation collective, qui devraient pourtant faire l'objet d'une pleine promotion, y compris par l'attribution de moyens adéquats au Service de la liberté syndicale. Le Groupe de travail sur la politique de révision des normes avait fait des recommandations sur la révision des conventions mais il avait aussi clairement invité le Bureau à aider les Etats Membres à les ratifier. La question du montant qui sera affecté au système de supervision des conventions ratifiées et d'établissement de rapports sur le suivi de la Déclaration, mentionnée au paragraphe 142, est préoccupante. Au paragraphe 144, il est indiqué qu'un nouveau consensus se forme sur ce que doit être la politique normative de l'OIT. Il y a là une anticipation sur la décision que prendra la Commission LILS dans une semaine. La question concerne l'augmentation de la charge de travail consécutive à l'accroissement du nombre de ratifications: pour les travailleurs, on ne peut que se féliciter de ces ratifications en augmentation; il faut affecter

les ressources requises pour le bon fonctionnement du système, notamment pour soutenir le Service de la liberté syndicale.

149. Dans ce contexte, l'écart considérable entre les ressources extrabudgétaires affectées aux résultats intermédiaires 1.b (une action ciblée élimine progressivement le travail des enfants, en particulier ses pires formes) et 1.c (les normes internationales du travail sont largement ratifiées et leur application progresse sensiblement) oblige à rappeler que la raison d'être de l'OIT est de faire ratifier les normes internationales du travail et de les mettre en application.
150. A propos du paragraphe 148, l'orateur voit une opposition entre «les outils (qui) seront élaborés pour évaluer la situation des principes et droits fondamentaux» et la référence à des «moyens novateurs comme les partenariats entre les mandants et d'autres organisations de la société civile ainsi que les médias». Si les travailleurs sont d'accord pour utiliser tous les moyens de faire connaître les normes et valeurs de l'OIT, le but premier est quand même de renforcer la capacité des partenaires sociaux. A propos des montants affectés à l'élimination du travail des enfants qui vont en majorité à des organisations de la société civile, il ne faudrait pas qu'on en vienne à tenter de rendre la situation tolérable au lieu de s'attaquer aux racines du mal.
151. Les paragraphes 151 et 163 prônent une plus grande visibilité des normes que les travailleurs soutiennent. Enfin, l'intervenant a souscrit aux paragraphes 163 et 165 qui proposent d'universaliser le travail décent dans le système des Nations Unies.
152. M. Barde, au nom du groupe des employeurs, a regretté le manque de précision du document et l'absence d'informations sur le programme du BIT proprement dit. Les textes présentant les objectifs stratégiques sont courts et flous quant à la réalisation de ces objectifs. Ainsi, le paragraphe 147 ne définit pas le type de mesures envisagées. Le groupe des employeurs souhaite insister sur la modernisation des activités normatives et notamment leur actualisation aux réalités du monde du travail. Le Bureau doit aussi axer ses activités sur l'application des normes existantes; si la ratification n'est pas un objectif en soi, l'application des normes en est un. Enfin, le Bureau doit faire preuve de prudence dans la promotion de certaines normes qui n'ont pas été soutenues par tous.
153. Il faudrait davantage d'informations sur la répartition du budget par résultat immédiat; il manque un lien entre le programme et le budget. Le CSBO n'est pas mentionné dans les objectifs stratégiques. L'objectif stratégique n° 1 est celui qui a reçu le plus de fonds extrabudgétaires; s'il faut se féliciter de ce montant élevé, cette situation a néanmoins déstabilisé le programme au profit de la Déclaration et des activités pour l'élimination du travail des enfants. En ce qui concerne les principes et droits fondamentaux, les employeurs aimeraient que les résultats immédiats mentionnent les partenaires sociaux. L'orateur s'est dit préoccupé par le paragraphe 151 qui évoque un lien entre les prêts des institutions financières et les normes fondamentales du travail. Les employeurs sont opposés à toute conditionnalité liée aux normes.
154. Dans l'action en faveur de l'élimination du travail des enfants qui est le domaine où l'OIT est particulièrement visible, les employeurs regrettent le peu de place accordée à leurs organisations. Dans ce domaine, le BIT travaille étroitement avec des ONG mais peu avec les entreprises et les organisations d'employeurs. Il faut inverser cette tendance.
155. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, s'est félicité de la proposition du Bureau de se focaliser sur le renforcement de la capacité des gouvernements nationaux, en particulier les ministères du Travail, et des organisations d'employeurs et de travailleurs. Le groupe de l'Afrique aimerait qu'une assistance technique soit fournie aux Etats Membres pour les aider à s'acquitter de leurs

obligations relatives à l'établissement de rapports et à préparer les rapports dus au titre des articles 22 et 19. A cet égard, il a souligné la nécessité de doter les bureaux extérieurs et les équipes techniques de ressources adéquates. Le groupe de l'Afrique a apprécié la cible proposée concernant l'éradication progressive du travail des enfants. L'orateur s'est félicité du travail accompli dans la région car c'est en Afrique subsaharienne que le plus grand nombre d'enfants travaillent.

- 156.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis a déclaré que la contribution apportée par l'OIT à la communauté internationale dans le domaine des normes et principes et droits fondamentaux au travail est aussi remarquable que cruciale. A son avis, les normes devraient être intégrées dans tous les domaines d'activité de l'OIT. Elle juge toutefois préoccupant que le budget soit en diminution alors même que le nombre de ratifications augmente. Elle propose l'insertion d'un autre résultat immédiat et des indicateurs et cibles correspondants. Ce nouveau résultat aurait pour but d'accroître la capacité du Bureau d'assurer le fonctionnement efficace du mécanisme de contrôle des normes. Le premier indicateur permettrait de mesurer le nombre de rapports sur l'application des conventions reçus et traités à temps par le Bureau. La cible devrait être de 100 pour cent. Le deuxième indicateur permettrait de mesurer le nombre de cas dans lesquels le Bureau a aidé des Etats Membres à améliorer leur capacité de s'acquitter de l'obligation de soumettre leurs rapports sur la mise en application de conventions et de recommandations dans les délais prescrits. Cette cible devrait correspondre à un certain nombre de cas proposés par le Bureau. L'intervenante ne voit aucune objection aux campagnes de ratification proposées au-delà des conventions fondamentales. Toutefois, elle s'inquiète de la nécessité d'une coordination à l'intérieur même du Bureau. A son avis, l'un des indicateurs sous le résultat immédiat 1a.1 devrait préciser qu'il s'agit spécifiquement de la discrimination sur le lieu de travail.
- 157.** Le représentant du gouvernement des Pays-Bas s'est réjoui de ce que l'objectif stratégique n° 1 joue un rôle central dans les propositions de programme et de budget. Il s'est félicité des efforts du Bureau pour garantir une plus grande visibilité des normes du travail fondamentales et pour aider en permanence les Etats Membres à éliminer le travail des enfants. Il a suggéré l'introduction d'une action plus ciblée pour lutter contre la discrimination sur le lieu de travail. Il a demandé si le Bureau coopère avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour la mise en œuvre de la décision de l'Assemblée générale visant à intégrer les droits de l'homme dans tous les domaines d'activité des Nations Unies (action 2). Il a suggéré au Bureau d'améliorer l'impact des campagnes de ratification. Il a demandé un complément d'information sur les indicateurs et les cibles et sur l'aide nécessaire pour les nouvelles ratifications. Il a souscrit à la déclaration des PIEM selon laquelle les diverses cibles n'ont pas été ajustées de manière notable au cours des dernières années. Il a demandé instamment au Bureau d'intégrer l'analyse des problèmes, les points de référence et les progrès réalisés afin d'améliorer les cibles. Il se réjouit de la perspective d'une poursuite des discussions sur l'amélioration du mécanisme de contrôle.
- 158.** La représentante du gouvernement du Canada a déclaré que les normes et principes et droits fondamentaux au travail s'inscrivent au cœur du mandat de l'OIT et sont un domaine où les résultats concrets des programmes de l'OIT peuvent être visibles. Il est donc essentiel que le Bureau soit en mesure de continuer à soutenir un mécanisme de contrôle efficace. Elle a jugé préoccupante la référence à l'approche par pays (paragraphe 161) qui a reçu peu de soutien, voire aucun, lors des délibérations en novembre dernier. Elle aimerait voir inscrites dans la stratégie des initiatives visant à améliorer les activités normatives, notamment la consolidation, l'examen et l'actualisation des conventions afin de rendre ces dernières plus pertinentes et ratifiables.

- 159.** Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni a vigoureusement soutenu le travail réalisé pour promouvoir la Déclaration de 1998 et garantir une plus grande visibilité des normes fondamentales du travail dans les cadres de développement élargis, en particulier le PNUAD. Il a pris note du défi que représente l'accroissement du volume de rapports à soumettre. Il ne comprend pas très bien ce qui est proposé au paragraphe 161, où il est fait mention de la recherche de nouveaux moyens d'associer les partenaires sociaux au suivi de l'application des normes, tant au niveau national qu'à celui du lieu de travail. Il s'interroge aussi sur l'allusion qui est faite dans le même paragraphe à une approche du système de contrôle axée sur les pays. Cette idée a été discutée en novembre dernier de manière informelle par la Commission des questions juridiques et des normes internationales du travail et a soulevé peu d'enthousiasme. L'orateur a dit souscrire aux campagnes de ratification des conventions sur la sécurité et la santé au travail et de la convention maritime. Il a demandé des éclaircissements sur ce sur quoi l'on s'est fondé pour prédire un accroissement des demandes d'assistance technique en ce qui concerne les nouvelles ratifications. Eu égard aux indicateurs et cibles, il a noté qu'ils semblent identiques à ceux précédemment adoptés. Il aurait souhaité davantage de références aux cibles précédentes. Des informations sur les points de référence tant pour les coûts que pour les indicateurs et les cibles seraient utiles. A propos de l'indicateur 1c.1, il a relevé qu'il n'y a guère d'indication concernant le rôle joué par le BIT. Il espère que les cibles pourront être développées afin de les replacer dans leur contexte et de mieux faire ressortir à quel point elles sont difficiles à atteindre.
- 160.** La représentante du gouvernement du Mexique a fait référence aux cibles figurant sous le résultat immédiat 1a.1 et proposé que chacune d'entre elles soit mesurée individuellement et indépendamment. Elle a apprécié les efforts faits pour améliorer la visibilité des principes et droits fondamentaux au travail dans les cadres de développement élargis. Elle a suggéré que ce travail pourrait être effectué de manière strictement promotionnelle, conformément aux principes de la Déclaration. Eu égard au renforcement du mécanisme de contrôle, elle a demandé un complément d'information sur certaines des mesures prises par le Bureau.
- 161.** Le représentant du Directeur général (M. Tapiola) a réaffirmé l'intégration du travail normatif dans tous les aspects des activités du Bureau. Il a assuré la commission que les mandants tripartites seront toujours consultés si le recours à des méthodes novatrices est envisagé. La coopération technique dans le domaine du travail des enfants se fonde sur les conventions n^{os} 182 et 138 pour le développement et la mise en œuvre des programmes. Concernant la Déclaration, tous les programmes de coopération technique contiennent une section sur la manière de travailler avec les organisations d'employeurs et de travailleurs. Ces documents sont en outre soumis à la Commission de la coopération technique. L'orateur a souligné que l'amélioration de la visibilité des principes et droits fondamentaux au travail n'est soumise à aucune condition. Concernant la discrimination entre les sexes, il a confirmé qu'il s'agit bien de la discrimination sur le lieu de travail. Le BIT coopère avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et participe à ses réunions. S'agissant des préoccupations exprimées à propos de l'approche axée sur les pays en matière de contrôle, il a déclaré que la procédure d'établissement des rapports et la manière de l'améliorer feront l'objet d'un examen dans le courant de l'exercice 2008-09.

Objectif stratégique n° 2

- 162.** M. Blondel, prenant la parole au nom du groupe des travailleurs, a regretté que le terme «jeunes» ne figure pas dans l'intitulé. Les travailleurs souscrivent à l'affirmation selon laquelle l'Agenda global pour l'emploi définit le cadre de référence de l'action de l'OIT en matière d'emploi. Ils reconnaissent l'importance de la convention (n° 122) sur la politique

de l'emploi, 1964, et des autres normes internationales relatives à l'emploi. Ils aimeraient ajouter la recommandation sur la relation de travail et la résolution à ce sujet adoptées par la Conférence internationale du Travail en juin 2006. Il semble que seul le secteur 4 envisage des activités de suivi de la recommandation.

- 163.** L'orateur a indiqué que son groupe appuie le paragraphe 167 qui précise que l'action de l'OIT en matière de lutte contre la pauvreté doit être basée sur une croissance riche en emplois. Les retards dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement tiennent en grande partie au fait que cette composante n'a pas été prise en compte dans les agendas de plusieurs organismes des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods. Cependant, pour les travailleurs, la croissance doit aussi être riche en droits et en application des normes internationales du travail. L'intégration des politiques relatives à l'emploi et au travail décent dans les DSRP, qui «constitue un objectif de premier plan pour le secteur 2», devra se faire avec la participation des partenaires sociaux. Alors que le travail décent est en passe de devenir un objectif mondial, il importe de rappeler que pendant longtemps l'OIT a insisté sur les notions de «plein emploi» et de «travail librement choisi».
- 164.** L'indicateur 2a.3 sur l'emploi des jeunes est très important pour les travailleurs, mais ceux-ci regrettent les amalgames faits au paragraphe 175 relatifs aux résultats immédiats. Ils soutiennent le programme sur le renforcement de la base de connaissances du BIT au paragraphe 177 et appuient le paragraphe 179 sur le programme des investissements à forte intensité de main-d'œuvre. Ils se félicitent de la référence aux normes du travail et aux pratiques plus adéquates en matière d'emploi dans la législation et les systèmes régissant les achats au paragraphe 181. Les travailleurs indiquent qu'ils suivront de près la réalisation des initiatives annoncées aux paragraphes 183 et 184. Le groupe partage l'opinion du Bureau sur la promotion de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale et de la recommandation sur la promotion des coopératives, mais il(s) insiste(nt) sur la nécessité d'affecter des fonds suffisants à ces instruments et de bien différencier ces ressources de celles allouées aux petites et moyennes entreprises. Enfin, le programme devrait proposer des liens avec et entre les organisations internationales, et plus particulièrement entre la Déclaration de principes tripartite de l'OIT et les principes directeurs de l'OCDE sur les entreprises multinationales.
- 165.** M. Barde, s'exprimant au nom des employeurs, a souligné que l'emploi est la priorité de son groupe et a salué les efforts accomplis depuis quelques années par le Bureau tout en regrettant que l'accent ne porte pas suffisamment sur les gains de productivité et le développement des entreprises. Les besoins des entreprises devraient être le point de départ de l'action dans ce secteur; il faut prendre soin de ne pas entrer en concurrence avec d'autres institutions du système des Nations Unies mais plutôt rechercher des synergies. Comme pour les autres objectifs, les employeurs souhaitent un plan de travail et une meilleure participation des organisations d'employeurs dans les programmes et projets. Il faudrait instituer un partenariat véritable avec ACT/EMP et, à l'extérieur, avec l'OIE afin de répondre aux demandes des entreprises.
- 166.** Les employeurs articulent leurs priorités autour des trois axes suivants: un environnement favorable aux entreprises, des outils et une aide technique pour le développement des entreprises, notamment des PME, et une mise en valeur des ressources humaines basée sur la demande.
- 167.** La première priorité est le développement des entreprises et la création d'emplois. Il faudrait affecter davantage de ressources à la promotion du guide de l'OIE et du BIT sur les PME et aux programmes de formation. L'Unité des politiques de l'emploi reçoit des fonds importants pour un impact que les employeurs jugent limité. Ils demandent pourquoi le premier résultat intermédiaire est le mieux doté en ressources alors qu'il est le moins

concret. Le programme 2a.2 ne leur apparaît pas prioritaire. De même, le paragraphe 181 pose problème car il n'appartient pas au BIT d'instaurer un lien entre normes et systèmes régissant les achats. Il convient de faire une distinction entre les coopératives et les PME qui sont la principale source d'emplois. En ce qui concerne l'indicateur du résultat 2c.1, les employeurs aimeraient des précisions sur les «autres organisations».

- 168.** La deuxième priorité est le développement d'outils pour promouvoir un environnement favorable aux entreprises. Il faudrait sur ce point envisager des partenariats avec la société financière internationale.
- 169.** La troisième priorité concerne la compétitivité, et les employeurs encouragent le Bureau à poursuivre ses travaux de recherche notamment sur les PME et la législation du travail, la flexicurité, le coût et la protection du travail, l'économie informelle, le lien entre création d'emplois et législation et la succession dans les PME.
- 170.** La quatrième priorité est le développement des compétences. Ce programme a reculé au fil des années; les instituts de formation et les organisations d'employeurs pourraient apporter une contribution utile. Le programme «Know about business» devrait être renforcé. L'intervenant a ajouté que son groupe appuie les résultats intermédiaires 2b.1 et 2b.2. Les employeurs aimeraient que le Bureau développe les activités sur les liens entre entreprises (multinationales/PME et Nord/Sud). Enfin, la Sous-commission sur les entreprises multinationales devrait poursuivre ses travaux sur la responsabilité sociale des entreprises dans le même cadre compte tenu des bons résultats obtenus.
- 171.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, s'est félicité de la stratégie pour l'emploi et de l'attention accordée aux besoins spéciaux de l'Afrique. Il espère que la mise en œuvre de la stratégie permettra d'améliorer sensiblement la situation de l'emploi dans la région et que le futur forum africain de l'emploi stimulera les efforts dans ce sens.
- 172.** Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni a déclaré qu'il approuve l'action du BIT dans le domaine de l'emploi et que cette action constitue le meilleur moyen de se débarrasser de la pauvreté. Il s'est félicité de l'importance accordée par le Bureau à l'Afrique et à la création d'emplois par le développement de l'entreprise, la formation et le perfectionnement professionnel. Selon lui, des études supplémentaires sont nécessaires pour évaluer l'efficacité des programmes de travaux publics. En outre, il faudrait affiner les indicateurs et les cibles en les reliant à ceux de la précédente période biennale et en prenant des points de comparaison. Les indicateurs devraient porter sur les résultats et non sur les méthodes. L'orateur a demandé qu'on lui explique comment les programmes par pays de promotion du travail décent contribueront à atteindre les cibles.
- 173.** Le représentant du gouvernement du Chili a déclaré qu'il approuve la démarche utilisée par le BIT pour intégrer la question de l'égalité entre les sexes dans son action et s'est félicité de ce que l'Organisation cherche à promouvoir cette question dans le monde entier. Il a souligné la nécessité d'une assistance pour la réforme et le renforcement des capacités des services de l'emploi.
- 174.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis s'est félicitée de la stratégie de l'OIT pour l'emploi et a fait siens les commentaires du représentant du gouvernement du Royaume-Uni sur la nécessité d'affiner les cibles et les indicateurs. A propos du résultat immédiat des investissements à forte intensité d'emploi, elle a estimé qu'il s'applique uniquement aux économies ayant un excédent de main-d'œuvre. Elle a fait observer qu'il y a redondance entre le troisième indicateur du résultat immédiat 2a.2 et celui du résultat immédiat 2c.3. En ce qui concerne les cibles, il serait peut-être plus utile de les exprimer en pourcentage de pays plutôt qu'en nombre de pays.

175. Le directeur exécutif du Secteur de l'emploi (M. Salazar-Xirinachs) a confirmé l'importance accordée au résultat escompté dans le domaine de l'emploi des jeunes et à l'existence d'une stratégie précise pour le réaliser. Il a fait observer que les questions de la liberté syndicale et du plein emploi productif sont traitées de façon exhaustive dans l'Agenda global pour l'emploi. Il a expliqué qu'en raison du manque de place les liens entre les différents éléments de la stratégie pour l'emploi n'apparaissent peut-être pas clairement, mais que le BIT veille, dans le cadre d'une démarche intégrée, à employer le bon dosage d'instruments et de politiques en fonction du contexte particulier de chaque pays. Il a souligné l'importance, d'une part, de l'action menée pour faire valoir le point de vue de l'OIT sur le commerce international et, d'autre part, des programmes d'investissement à forte intensité d'emploi pour les économies qui ont beaucoup de main-d'œuvre. Il a donné des précisions sur les activités en cours de réalisation dans le domaine du perfectionnement professionnel. Il a estimé que la stratégie globale proposée est bien structurée et admis que les cibles et indicateurs peuvent être affinés.
176. M. Blondel, au nom du groupe des travailleurs, a remercié le Bureau de convenir de la difficulté de mesurer l'impact de ses activités dans le domaine de l'emploi. C'est un dossier difficile; le chômage est source de pauvreté et de destruction sociale, et le Bureau n'a pas de solution à proposer à ce problème, juste des approches. Il n'existe pas de système qui arithmétiquement débouche sur l'emploi. Pour qu'il y ait création de petites entreprises, il faut une grande entreprise comme locomotive.
177. En revanche, sur la question de la concurrence, le BIT peut intervenir auprès de l'OMC pour que celle-ci montre la nécessité d'une concurrence loyale. Il y a là une justification aux relations entre le BIT et l'OMC.
178. Le travail de la Commission de l'emploi et de la politique sociale est intéressant; néanmoins, il ne faut pas se leurrer et penser régler la question. Il ne faut pas non plus sacrifier les normes. Enfin, l'orateur a demandé au Bureau de fournir une liste des organisations dans le domaine du développement des affaires et de la microfinance avec lesquelles il travaille pour tenter de créer des emplois.
179. M. Barde, au nom du groupe des employeurs, a expliqué qu'il n'y a naturellement pas de conditions mécaniques pour créer des emplois. Par contre, il y a des environnements plus ou moins favorables à la création d'emplois, et les employeurs appuient la mise en place d'un environnement propice à l'emploi. De même, ils estiment qu'il y a des conditions qui bloquent l'emploi, voire même qui engendrent du chômage, comme les effets de seuil liés à certaines législations.
180. L'orateur est revenu sur la notion de pérennité des entreprises. Il s'agit d'une question essentielle pour les PME qui sont souvent des entreprises familiales confrontées à de graves difficultés en cas de succession.

Objectif stratégique n° 4

181. M. Barde, prenant la parole au nom des employeurs, a regretté la suppression d'un poste de fonctionnaire de la catégorie professionnelle au sein d'ACT/EMP comme la baisse du budget d'ACTRAV. Les employeurs jugent l'approche des résultats 4a à 4c beaucoup trop normative, notamment 4c.1 et 4c.2. Il faudrait encourager le dialogue entre les partenaires sociaux qui est absent du paragraphe 249. La liberté syndicale est un droit fondamental pour les employeurs comme pour les travailleurs; or, dans de nombreux pays, les organisations d'employeurs voient ce droit bafoué du fait de graves ingérences des gouvernements. De même, le droit à la propriété privée, qui est un droit essentiel pour le développement économique, est mis en question dans un certain nombre de pays.

- 182.** Le paragraphe 251 semble dépassé; en effet, la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et différentes recherches du BIT et de l'OMC ont montré les aspects positifs de la mondialisation. Il faut éviter tout retour au protectionnisme. L'intervenant a demandé des explications sur le résultat 4c.3 et son indicateur qui ne semblent pas correspondre, de même que sur les travaux évoqués au paragraphe 262. Les employeurs soutiennent le paragraphe 258 qui donne la priorité à la modernisation du droit du travail. Néanmoins, la recommandation sur la relation de travail ne va pas dans le sens de cette adaptation, car elle est trop dogmatique.
- 183.** L'orateur a critiqué le raccourci utilisé dans le libellé du dernier résultat intermédiaire «dialogue social au niveau sectoriel». Il aurait préféré lire «les activités sectorielles favorisent l'amélioration des conditions de travail et des conditions sociales dans des secteurs économiques donnés». De plus, les employeurs favorisent une approche globale plutôt que sectorielle; ils réitèrent leur soutien à une réforme des activités sectorielles et souhaitent qu'un accord soit possible sur ce point au cours de la semaine suivante.
- 184.** A propos du résultat immédiat 4d.1, l'intervenant a demandé pourquoi la cible était 75 pour cent et non 100 pour cent des réunions. Enfin, il s'est interrogé sur la nécessité de recourir à des consultants extérieurs pour aider au suivi de la convention maritime au lieu de financer des réunions et des missions de suivi.
- 185.** M. Blondel, s'exprimant en qualité de porte-parole du groupe des travailleurs, s'est associé à M. Barde sur la question des consultants extérieurs. Il a soutenu le paragraphe 239 qui fait référence à des «organisations syndicales puissantes pour défendre la démocratie et la justice sociale», mais a demandé pourquoi le même paragraphe insiste un peu plus loin sur l'importance des «femmes au niveau décisionnel dans les organisations de travailleurs». Pourquoi se limiter aux organisations de travailleurs? La représentation des femmes renvoie à la question de l'égalité entre hommes et femmes qui est un problème général et universel. L'Organisation devrait se pencher sur la manière d'utiliser symboliquement la Journée internationale de la femme pour montrer son combat pour l'égalité entre hommes et femmes.
- 186.** Les travailleurs soutiennent le paragraphe 230 qui insiste sur le renforcement des processus de dialogue social par le biais de tous les programmes de l'OIT et, en particulier, les PPTD. Le Bureau souligne aussi la nécessité de développer les capacités des organisations de travailleurs et d'employeurs. Les travailleurs attachent beaucoup d'importance à la participation des interlocuteurs sociaux à la gouvernance. Pour que tous les éléments indiqués dans le document se concrétisent, il faudrait renforcer ACTRAV et ACT/EMP. Des ressources budgétaires et extrabudgétaires supplémentaires devraient aller aux mandants.
- 187.** L'intervenant a déclaré que, à la différence des employeurs, son groupe soutient le dialogue au niveau sectoriel. Cette question gagne tous les jours en importance du fait de la mondialisation. L'action doit aller du niveau national avec la négociation collective au niveau international par le biais d'accords-cadres conclus entre les fédérations syndicales internationales et les multinationales. Le nombre de contrats collectifs pourrait même faire partie des indicateurs.
- 188.** Enfin, l'orateur a regretté le peu d'importance accordé au travail sur les zones franches d'exportation et a demandé que l'initiative focale sur ces zones figure dans le programme et budget pour 2008-09 et soit dotée de ressources nécessaires. Il faudrait également allouer des ressources supplémentaires au Service du dialogue social, de la législation du travail et de l'administration du travail (DIALOGUE) qui a effectué un travail important afin qu'il soit en mesure de répondre aux nombreuses demandes des gouvernements. De

même, des fonds devraient être affectés à la mise en œuvre de la recommandation sur la relation de travail.

- 189.** Le représentant du gouvernement de l’Afrique du Sud, s’exprimant au nom du groupe de l’Afrique, a indiqué que celui-ci approuve pleinement le fait d’accorder une place centrale au dialogue social et au tripartisme ainsi que le renforcement des capacités des partenaires tripartites dans l’Agenda du travail décent. Il a mentionné en particulier le soutien envisagé pour les ministères du travail et l’attention qui sera accordée aux dimensions quantitative et qualitative du travail décent pour les jeunes dans le but, notamment, d’améliorer la transition de l’école vers la vie active (paragraphe 250).
- 190.** Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni a noté la contribution des résultats au titre de cet objectif stratégique pour faire avancer la démocratie. Il s’est félicité de l’accent mis sur la participation de groupes sous-représentés tels que les femmes, les jeunes, les minorités ethniques et les personnes handicapées. Il a relevé que l’approche sectorielle encourage la flexibilité et la coopération, et s’est félicité des efforts prévus pour faire connaître les expériences et les bonnes pratiques (paragraphe 268). Il s’est prononcé en faveur d’une plus grande précision et d’une plus grande mesurabilité des indicateurs, et a demandé des informations supplémentaires sur les éléments de comparaison utilisés. Enfin, il a demandé que les liens entre les indicateurs soient présentés de façon plus cohérente et plus claire dans tout le document.
- 191.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis a souligné que le renforcement du tripartisme et la promotion de relations du travail saines revêtent une importance primordiale dans le mandat de l’OIT. Elle a proposé que le résultat immédiat 4b.1 soit reformulé de la façon suivante: «Accroître la capacité des organisations d’employeurs et de travailleurs de participer efficacement à l’élaboration de la politique sociale et du travail.» Elle s’est interrogée sur le travail et l’impact des secteurs au sein du département, a attiré l’attention sur une possible redondance entre les résultats immédiats 4c.3 et 4b.1, et a demandé des précisions sur le premier. En outre, l’oratrice a souligné qu’il est essentiel d’accroître la capacité des ministères du travail et a approuvé à ce sujet les résultats immédiats 4c.1 et 4c.2. Toutefois, déplorant le fait que ces deux résultats soient trop limités, elle a proposé d’y inclure l’apport d’une assistance technique également aux Etats Membres qui n’ont pas encore ratifié les conventions.
- 192.** Dans sa réponse, la fonctionnaire chargée du Secteur du dialogue social (M^{me} Walgrave) a fait remarquer que, si le dialogue social a trait à la ratification de conventions, il dépend aussi du dialogue tripartite à l’échelon national ainsi que de la volonté politique. L’oratrice a lancé un appel en faveur d’une plus grande participation des femmes à toutes les négociations collectives. Elle a précisé que la première cible, sous le résultat immédiat 4d.1, a été fixée à 75 pour cent parce que l’on s’attend à ce qu’au moins trois des quatre réunions sectorielles aboutissent à l’adoption de conclusions. S’agissant des zones franches d’exportation, elle a cité les travaux en cours de l’équipe spéciale du secteur, des programmes d’activités nationales à Madagascar et au Costa Rica, et une étude en Chine. Un rapport sur les travaux de l’initiative focale sur les zones franches d’exportation paraîtra en mars 2008. En ce qui concerne la convention du travail maritime, elle a mis en avant la collaboration entre les départements des normes et des activités sectorielles dans le cadre de la préparation de directives destinées à faciliter les processus nationaux devant aboutir à la ratification de la convention. Enfin, l’oratrice a rappelé l’importance fondamentale de la programmation par pays et des PPTD pour tous les travaux entrepris dans le cadre de l’objectif stratégique n° 4.

Résultats immédiats communs

- 193.** M. Barde, au nom du groupe des employeurs, a regretté l'absence de consultations sur ces résultats communs. Les employeurs aimeraient connaître le bilan des initiatives focales du précédent exercice financier et demandent pourquoi la structure a été modifiée une nouvelle fois. L'initiative sur la responsabilité sociale des entreprises était positive du fait des travaux de la Sous-commission sur les entreprises multinationales. Les employeurs formulent des réserves à propos de ces résultats immédiats communs qui leur semblent faire double emploi avec des activités existantes et dont la valeur ajoutée n'apparaît pas clairement.
- 194.** En ce qui concerne le premier résultat commun «Des politiques économiques et sociales cohérentes en faveur du travail décent», une grande partie de ces activités relèvent du Secteur de l'emploi et devraient figurer dans le résultat 2a. Le groupe ne le soutient pas. Pour le deuxième résultat commun «Politique intégrée pour l'économie formelle», les employeurs se disent déçus par l'approche globale du BIT. En outre, l'essentiel du travail devrait entrer dans l'objectif stratégique n° 2 consacré à l'emploi. L'économie informelle représente des millions d'emplois et le BIT devrait aider cette économie à se formaliser en luttant contre les contraintes perçues comme des obstacles à cette transition.
- 195.** Les employeurs sont prêts à soutenir les trois autres résultats immédiats communs. Concernant l'inspection du travail, elle doit aussi intégrer l'éducation et la prévention. L'intervenant a précisé que le résultat consacré à la microfinance fait suite à une demande de nombreux gouvernements et de son groupe afin de dynamiser l'emploi dans le monde.
- 196.** M. Blondel, prenant la parole au nom des travailleurs, a expliqué que les micro-entreprises étaient plus proches de l'artisanat que de l'entreprise et que, si elles permettaient à une personne de vivre correctement, elles ne créaient pas d'emploi.
- 197.** S'exprimant à propos des résultats immédiats communs, l'intervenant a estimé qu'ils vont dans le sens de la coordination des politiques et font intervenir des domaines techniques multiples. Ils montrent une tendance au décloisonnement et une évolution vers plus de transversalité. Les travailleurs s'en félicitent et ACTRAV est pleinement engagé dans cette approche transversale. Les informations financières fournies ne concernent que le budget ordinaire et d'autres propositions devraient être élaborées pour mobiliser des ressources extrabudgétaires.
- 198.** Le groupe des travailleurs soutient les actions concernant des politiques sociales et économiques cohérentes en faveur du travail décent, une politique intégrée de l'économie informelle, le renforcement de l'inspection du travail et la promotion de l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail. Sur ce dernier point, l'orateur a demandé la mise en place de lignes d'action efficaces. Il a également appuyé une coordination avec l'action des organisations syndicales.
- 199.** Enfin, la microfinance ne devrait pas être un résultat immédiat commun de l'Organisation.
- 200.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, a réaffirmé que c'est seulement lorsque les politiques et les programmes se renforcent mutuellement que l'Agenda du travail décent a un très large impact. Le groupe de l'Afrique souscrit aux résultats immédiats communs, qui devraient être poursuivis par une action coordonnée à l'échelle du Bureau. Le groupe se félicite de l'assistance fournie aux ministères du travail et aux organisations d'employeurs et de travailleurs dans le cadre de l'aide apportée aux travailleurs indépendants, aux micro et aux petites entreprises et aux autres travailleurs de l'économie informelle. L'orateur s'est déclaré satisfait des initiatives

visant à promouvoir l'adoption de pratiques modernes d'inspection et à intégrer plus efficacement l'inspection du travail dans les autres programmes.

- 201.** Le représentant du gouvernement de l'Espagne a remercié le Bureau d'avoir proposé un résultat immédiat commun visant à renforcer l'inspection du travail. Il s'est félicité de l'orientation prise par le Bureau à cet égard et du fait qu'il ait désigné les secteurs 3 et 4 pour conduire la collaboration avec les secteurs 1 et 2 et les programmes régionaux.
- 202.** Le représentant du gouvernement de la France a dit approuver la définition de résultats immédiats communs. Il apprécie la notion de coordination entre différents secteurs qui, à l'avenir, pourra être réalisée sur une base plus large dans l'ensemble du Bureau et permettre le décloisonnement. Il a soulevé la question des crédits budgétaires alloués aux différentes unités pour atteindre les résultats communs. Il a également évoqué la nécessité pour le Bureau de coordonner ses activités avec d'autres institutions.
- 203.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis s'est dite favorable aux résultats immédiats communs. Elle approuve pleinement la priorité accordée à la prévention et à l'intégration de l'inspection du travail d'une manière plus efficace dans toute une série d'autres programmes pertinents du BIT. Elle a fait référence à la recommandation faite en novembre 2006 par la Commission de l'emploi et de la politique sociale au Conseil d'administration, qui invite le Bureau à élaborer et évaluer une stratégie de mise en œuvre pour la modernisation et la réintégration de l'inspection du travail. Elle a également encouragé le Bureau à veiller à ce que l'évaluation de tous les résultats immédiats communs ait bien lieu. En ce qui concerne l'audit tripartite des systèmes d'inspection du travail, l'accent devrait être mis sur les connaissances techniques des membres de l'équipe en la matière. S'agissant de promouvoir l'égalité entre les sexes, l'intervenant a dit apprécier la suppression des obstacles tant sur le plan interne que dans les relations avec les autres organisations. L'oratrice soutient également le résultat immédiat commun relatif à l'économie informelle, mais se demande s'il existe des données de référence ou des enseignements tirés de l'initiative focale, concernant en particulier les coûts projetés, sur la base d'activités antérieures. Elle a proposé que l'indicateur concernant le microcrédit soit lié à un rôle de l'OIT. Elle a recommandé que le Bureau entreprenne des recherches sur les effets du microcrédit sur le travail des enfants, dans le cadre du programme de recherche futur.
- 204.** Le représentant du gouvernement des Pays-Bas s'est félicité des efforts déployés pour créer une synergie et une interaction fructueuse entre les secteurs et les départements du BIT. Il a dit souscrire aux résultats immédiats communs et en particulier aux politiques intégrées en faveur de l'économie formelle, de l'égalité entre hommes et femmes et du microcrédit. Il a toutefois engagé le Bureau à veiller à éviter les éventuels chevauchements et redondances et à éclaircir les responsabilités partagées dans la prochaine version des propositions. L'orateur est d'avis qu'un seul secteur devrait avoir la responsabilité finale.
- 205.** Le représentant du Directeur général (M. Thurman) a rappelé que tous les résultats immédiats communs traitent de sujets ayant reçu un large soutien lors des récentes discussions qui ont eu lieu à la Commission PFA, à la Commission ESP et à la Conférence internationale du Travail. Leur valeur ajoutée, notamment grâce à la collaboration qui s'instaure à l'échelle du Bureau, est reconnue. Tous les secteurs et régions ont engagé des ressources pour atteindre ces résultats. Le Directeur général a insisté pour que la gestion des résultats communs assure l'obligation de rendre compte pour ce qui est des produits à exécuter. Le rapport sur l'exécution du programme en 2006-07 fournira des informations sur les résultats de toutes les initiatives focales.
- 206.** M. Barde, en sa qualité de porte-parole des employeurs, a précisé que, dans de nombreux pays, il n'existe pas de système d'inspection du travail mais des commissions paritaires.

Capacités institutionnelles; gouvernance, appui et management

207. Le Président a ouvert le débat sur les capacités institutionnelles, la gouvernance, l'appui et le management (paragraphe 292-336).
208. M. Barde, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a souhaité savoir si les départs à la retraite de fonctionnaires seraient toujours aussi nombreux et si un programme cohérent de remplacement a été prévu, sa préoccupation étant que les connaissances ne se perdent pas et se diffusent au sein du Bureau. L'orateur s'est inquiété du recours excessif aux contrats de collaboration extérieure et a souhaité que l'on recrute un plus grand nombre de personnes ayant une expérience du secteur privé pour que les activités puissent être au plus près des réalités de l'entreprise. En ce qui concerne la gouvernance, l'appui et le management, l'orateur a jugé les résultats trop vagues et a souhaité avoir des explications sur le résultat 1.2, ainsi que sur l'indicateur 1.7, qui, selon lui, doit toujours être de 100 pour cent car c'est une obligation. S'agissant d'IRIS, il a demandé que le Bureau l'assure que les ressources prévues seront suffisantes pour couvrir son déploiement dans les régions, la mise à jour du logiciel, les activités de formation et son adaptation à la réforme des Nations Unies. Pour ce qui est des réformes en cours du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail, il a espéré qu'elles aboutiront à des organes de décision modernes et efficaces, ainsi qu'à des économies. L'orateur a conclu en demandant une nouvelle fois une réforme des réunions régionales.
209. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a souscrit au contenu du paragraphe 293, qui décrit le rôle de l'OIT dans le cadre des partenariats interinstitutions, et il s'est félicité de la nouvelle mission consistant à aider les partenaires sociaux à devenir des interlocuteurs directs de l'ensemble du système des Nations Unies aux niveaux national et international. Concernant les partenariats public/privé évoqués au paragraphe 296, il a rappelé que ceux-ci ne doivent être conclus que s'ils respectent le mandat, les objectifs et les normes de l'OIT, et s'ils permettent la participation des partenaires sociaux. Concrètement, ACTRAV et vraisemblablement ACT/EMP devront être pleinement associés à ces processus. Les travailleurs souscrivent à la stratégie de communication en faveur du travail décent mais restent convaincus que le service peut être amélioré, notamment dans les choix des thèmes et des interlocuteurs. A ce propos, ils invitent DCOMM à s'engager activement dans le dialogue social avec ACTRAV et les interlocuteurs sociaux aux niveaux national et international. Les travailleurs sont favorables à un plus grand rôle du Centre de Turin dans le renforcement de la capacité des mandants et des qualifications du personnel du BIT; à cette fin, le Centre devra être doté de ressources adéquates. Concernant le fonctionnement d'ACTRAV, les travailleurs prient le Bureau d'accorder toute l'attention qui s'impose à ses effectifs et à ses moyens d'action. Les travailleurs prennent note de la réduction des ressources du Département de l'intégration des politiques, l'intégration interne de l'Organisation étant faite par le Directeur général. En tout état de cause, les travailleurs souhaitent que l'on continue à proposer une vision correcte de l'OIT, qui ne devra pas se dissoudre en une seule ONU. Le rôle de l'Organisation sera d'amener les autres organisations à promouvoir le travail décent sous tous ses aspects. Les travailleurs sont satisfaits des travaux accomplis au Népal et au Viet Nam. L'orateur a conclu sur la question des statistiques en insistant pour que des travaux de recherche soient réalisés dans les domaines de la rémunération du travail, de l'emploi et des heures de travail.
210. S'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud a soutenu le renforcement des partenariats au sein du système des Nations Unies et des organisations régionales dans le contexte de l'initiative pour l'unité d'action des Nations Unies («One UN») et suggéré que la meilleure façon d'instaurer de tels partenariats est d'améliorer la capacité des mandants, en collaboration avec le Centre de

Turin. Il s'est déclaré favorable à une meilleure coordination de la stratégie de l'OIT en matière de recherche ainsi qu'à l'introduction de mécanismes d'évaluation collégiale systématique. Il a saisi cette occasion pour remercier l'ensemble du personnel du BIT de son travail. Il a souligné l'importance d'une gestion efficace et efficiente des ressources du Bureau, ainsi que du contrôle effectué par les mandants. L'orateur a souscrit aux trois résultats figurant dans la section sur la gouvernance, l'appui et le management.

- 211.** Le représentant du gouvernement des Pays-Bas s'est félicité de la section sur les capacités institutionnelles. Il a tout particulièrement apprécié l'ambition de l'OIT de s'impliquer pleinement dans le processus d'unification du système des Nations Unies, ce qui pourra entraîner une meilleure intégration de l'Agenda du travail décent dans le système et un renforcement du rôle normatif et consultatif de l'OIT compte tenu de ses caractéristiques tripartites. Il a reconnu que le BIT doit se doter de la capacité de participer au processus de réforme du système des Nations Unies et a donc soutenu l'affectation des 2,5 millions de dollars proposés mais a néanmoins demandé un complément d'information sur les activités devant être couvertes par ce budget. Il a également appuyé le concept de partenariats public/privé tout en notant la nécessité que les mandats soient clairement définis. Par ailleurs, il a soutenu les stratégies en matière de communication, de renforcement de la capacité des mandants et de connaissances. Sur ce dernier point, il a toutefois demandé au Bureau d'expliquer pourquoi la stratégie de partage des connaissances, qu'il avait l'intention d'élaborer, ne figure plus dans les propositions. Concernant la section sur la gouvernance, l'appui et le management, il s'est félicité des propositions, des stratégies et des résultats tout en s'interrogeant sur l'absence de critères de référence. Il a demandé que les résultats et les cibles soient pleinement intégrés aux étapes et cibles de la stratégie de gestion axée sur les résultats afin de garantir une approche cohérente.
- 212.** Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni a souscrit à la déclaration du représentant du gouvernement des Pays-Bas, en particulier en ce qui concerne la participation de l'OIT à la mise en œuvre des programmes pilotes lancés dans le cadre de l'initiative pour l'unité d'action des Nations Unies. Il s'est félicité de la section sur la gouvernance, l'appui et le management, en particulier du message relatif aux responsabilités du Bureau et des mandants. Il a vigoureusement soutenu la création d'un comité d'audit du BIT comme l'a recommandé le Commissaire aux comptes. Il a reconnu le rapport entre la section «gouvernance» du programme et budget et les économies indiquées dans le document, tout en notant qu'elles ne représentent qu'une très petite proportion du budget total. L'orateur a demandé pourquoi la rénovation du bâtiment du siège ne figure pas dans la section «gouvernance» du programme et budget. Il a demandé des éclaircissements sur les indicateurs 1.1 et 1.2 et demandé des informations sur la situation d'ensemble des PPTD dans chaque région avec une indication des programmes de dépenses et des indicateurs. A son avis, les cibles correspondant aux indicateurs 2.2, 2.3 et 3.1 semblent trop faibles. L'orateur a exprimé l'espoir que la mesure de l'aspect qualitatif des divers services fournis par le Bureau sera améliorée. Il s'est félicité de l'engagement du Bureau de revoir le nombre, la durée et le déroulement des réunions de l'OIT, pour en accroître l'efficacité, en souhaitant que cela concernera également la Conférence internationale du Travail. Il a demandé instamment au Directeur général de continuer à donner la priorité aux réformes internes grâce à la gestion axée sur les résultats.
- 213.** Au sujet de la stratégie en matière de communication, le représentant du gouvernement de l'Espagne a demandé que le Bureau soit plus offensif dans sa promotion du travail décent et il a suggéré que l'on envisage de tirer profit des manifestations sportives, par exemple les matchs de football. Il a cité à ce propos l'action de l'UNICEF.
- 214.** La représentante du gouvernement du Nigéria a souscrit à la déclaration faite au nom du groupe de l'Afrique. Tout en reconnaissant l'engagement de l'OIT et son travail au sein du système multilatéral, elle a néanmoins demandé au Bureau de faire preuve de prudence

dans sa collaboration avec d'autres institutions, en particulier les institutions de Bretton Woods. Au Nigéria, les réformes réalisées sous leur égide se sont révélées catastrophiques, notamment pour les travailleurs. L'oratrice a reconnu l'importance d'une stratégie en matière de communication et demandé au Bureau de redoubler d'efforts pour expliquer le rôle du travail décent dans le cadre d'une mondialisation équitable et de la réduction de la pauvreté. Elle a expliqué que ceux qui s'occupent des OMD ne comprennent pas suffisamment le lien qui existe entre l'emploi et les stratégies d'atténuation de la pauvreté. Elle a également soutenu l'action menée par le BIT pour renforcer la capacité des mandants par le biais du Centre de Turin. Tout en reconnaissant la nécessité d'améliorer la capacité interne dans le domaine des statistiques, elle a demandé que l'on s'attache aussi à consolider celle des Etats Membres. Concernant la gouvernance, l'appui et le management, elle a encouragé le Bureau à poursuivre son travail au nom des mandants.

- 215.** La directrice exécutive du Secteur de la gestion et de l'administration (M^{me} O'Donovan) a déclaré que plusieurs des problèmes et questions soulevés, par exemple la réforme du système des Nations Unies et les partenariats public/privé, ont été discutés précédemment ou feront l'objet de discussions au sein d'autres commissions du Conseil d'administration ou lors de la session du Conseil d'administration. Elle a reconnu le rôle essentiel que jouent les mandants dans la stratégie de communication de l'OIT et leur a demandé de s'impliquer vigoureusement dans ce domaine. Elle a également relevé l'importance de l'action de l'OIT en matière de renforcement des capacités des mandants par le biais du Centre de Turin.
- 216.** Sur les questions ayant trait à la gouvernance, à l'appui et au management, l'oratrice a expliqué que les stratégies en matière de ressources humaines, de technologies de l'information et de gestion axée sur les résultats ont leur propres indicateurs, cibles et procédures d'établissement de rapports. Toutefois, le Bureau reconnaît la nécessité de les inscrire dans un cadre plus cohérent axé sur les ressources. L'oratrice a reconnu la nécessité d'affiner les indicateurs et les cibles. La cible sur l'évaluation des performances est faible en raison de la mise en œuvre du nouveau système. Concernant l'utilisation par les responsables des rapports générés par IRIS, le Bureau travaille à la mise au point à l'intention de ces derniers d'un point d'accès unique, ce qui encouragera une plus grande utilisation de cet outil de gestion. Enfin, au sujet de la réforme des réunions, notamment la CIT, elle a noté que de nouvelles dispositions seront introduites à titre d'essai en juin 2007 et qu'en attendant l'évaluation de leurs effets on ne pouvait tirer aucune conclusion quant aux économies qu'elles permettront de réaliser.
- 217.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis a souscrit aux propos des représentants des Pays-Bas et du Royaume-Uni et déclaré appuyer pleinement les activités du BIT relatives à la réforme des Nations Unies. Tant l'OIT que ses mandants et le système des Nations Unies ont intérêt à une telle participation. Cependant, des précisions sont nécessaires en ce qui concerne l'utilisation de la somme de 2,5 millions de dollars dont il est fait mention. S'agissant des cibles et des indicateurs, il ne sera pas possible, en l'absence de définitions et de calendriers précis, de vérifier le degré d'exécution correspondant. S'agissant de l'indicateur 2.4 relatif aux conclusions du Chef auditeur interne, l'oratrice a demandé sur quelle base il est décidé que telle ou telle conclusion a un degré de priorité élevé. En outre, il n'y a pas de cibles ni d'indicateurs concernant la pleine application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et la rénovation du bâtiment du siège. Des précisions sont nécessaires sur les effectifs du Cabinet du Directeur général et sur l'augmentation proposée de ceux du service du directeur exécutif du Secteur de la gestion et de l'administration. Des informations devraient être fournies aussi sur le budget proposé pour le Département des relations, réunions et documents. Il convient de saluer, sur le chapitre des économies, la réduction des frais de voyage des fonctionnaires. Le Bureau devrait cependant poursuivre sur la lancée et n'autoriser que les vols en classe économique, sauf pour les voyages

particulièrement fatigants. L'oratrice s'est félicitée aussi du projet du Comité de gestion de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel concernant l'introduction de cotisations salariales pour la couverture des personnes à charge. Il semble nécessaire enfin, comme le représentant du Royaume-Uni l'a souligné, que les propositions rendent compte des économies réalisées du fait des postes restés vacants.

- 218.** M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a remercié M^{me} O'Donovan pour ses réponses claires à ses interrogations. Il a ensuite réagi à une proposition de la représentante du gouvernement des Etats-Unis visant à faire aligner la pratique des achats de billets d'avion sur celle utilisée dans l'administration américaine, et a fait observer que dans ce domaine il n'existe pas de modèle applicable à toutes les situations. Il a abordé la question de la communication en précisant que, si des moyens de communication modernes tels que le Web ont leur mérite, il ne faut pas pour autant négliger les moyens classiques comme les radios locales, par exemple, qui permettent d'être beaucoup plus près des citoyens.
- 219.** Le représentant du gouvernement de l'Espagne a de nouveau insisté sur la nécessité d'une bonne stratégie de communication pour promouvoir l'OIT, et il a demandé qu'il soit envisagé de recourir à des outils de marketing tels que la publicité.
- 220.** M. Barde, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a expliqué que les concepts sur lesquels l'Organisation travaille ne sont pas toujours immédiatement perceptibles à tout un chacun et a rappelé que l'Organisation s'adresse prioritairement aux gouvernements. Si on a l'intention d'entrer dans le domaine de la publicité et du marketing, il souhaite dire qu'il ne pense pas que le sport, et le football en particulier, soit toujours un bon support publicitaire pour le travail décent.
- 221.** La directrice exécutive du Secteur de la gestion et de l'administration (M^{me} O'Donovan) a précisé que c'est le Chef auditeur interne qui définit les critères servant à déterminer lesquelles des recommandations issues de l'audit interne ont un degré de priorité élevé. Concernant la question relative à la rénovation du bâtiment du siège, le sujet n'apparaît pas dans les propositions car il fait l'objet d'une discussion distincte relevant du Sous-comité du bâtiment. En conclusion, l'oratrice a fait mention du document relatif à l'introduction des Normes comptables internationales pour le secteur public présenté au Conseil d'administration à sa session de novembre 2006, précisant qu'il contient des cibles et que celles-ci, si elles ne figurent pas telles quelles dans les propositions, sont couvertes par le résultat 1 relatif à l'amélioration de l'utilisation des ressources humaines, financières, matérielles et technologiques du Bureau.
- 222.** Le Directeur général a félicité l'ensemble de l'assistance pour la richesse des débats et l'intérêt des observations formulées. En réponse aux nombreux participants ayant demandé un supplément d'information sur les propositions de budget, le Directeur général a rappelé que le budget présenté est de nature stratégique plutôt qu'administrative, à la différence des précédents qui contenaient effectivement beaucoup plus de détails. L'introduction d'un budget stratégique s'explique par la volonté d'une approche plus synthétique reposant sur un système de gestion axée sur les résultats, le détail de l'information étant fourni dans les rapports d'exécution. Quant à la proposition consistant à associer un point de référence à chaque résultat, elle semble légitime en effet. Une discussion approfondie sur de tels points de référence, la présentation de rapports d'exécution et certains aspects connexes pourrait être tenue à la session de novembre prochain du Conseil d'administration. En ce qui concerne les questions relatives à la création proposée d'un compte supplémentaire du budget ordinaire, le Directeur général a renvoyé au document d'information générale établi à cet égard par le Bureau, invitant les membres à en prendre connaissance et à consulter ses collaborateurs pour toute précision supplémentaire. S'agissant des éclaircissements demandés par beaucoup de membres quant à l'objectif de la somme directement allouée à

la réforme des Nations Unies, il a souligné que de telles ressources sont indispensables pour garantir la participation active de l'OIT à la réforme visée. La somme doit être affectée à la formation des coordonnateurs résidents et des autres acteurs intéressés (Agenda du travail décent, tripartisme), ainsi qu'aux efforts pour la coordination interinstitutions et au financement des coûts de transaction dans les pays où l'Organisation n'a pas de bureau. Le Directeur général a souligné toute la difficulté qu'il y a à planifier dans le détail une réforme qui en est encore à ses prémices et à l'état d'ébauche. A propos de la suggestion d'améliorer la stratégie de communication, il a mentionné la campagne «Carton rouge au travail des enfants», soulignant son caractère novateur pour une promotion par le sport des valeurs de l'OIT, et affirmé pour conclure que l'Organisation doit le soutien mondial dont elle bénéficie à sa capacité à faire le lien avec les réalités humaines comme avec les réalités politiques. Toutefois, son budget n'est pas à la mesure de la tâche qui l'attend.

- 223.** Le Président a clos la discussion sur les propositions de programme et de budget et rappelé que le Directeur général présentera jeudi sa réponse détaillée.
- 224.** La commission s'est réunie de nouveau le 22 mars. Elle était saisie du document sur les propositions du Directeur général pour 2008-09, contenant un point appelant une décision (paragraphe 5) révisé et deux annexes, la première présentant les ajustements au budget opérationnel et la seconde indiquant le niveau provisoire du programme résultant des ajustements proposés. Ces ajustements ont été introduits par le Directeur général, et sa déclaration est reproduite à l'annexe II.
- 225.** M. Barde, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a déclaré que son groupe est prêt à soutenir le point appelant une décision, sous réserve que les décisions concernant l'affectation des fonds du CSBO relèvent du Conseil d'administration et que de plus amples informations soient fournies lors de la session de juin concernant l'amélioration du poste budgétaire consacré au bâtiment, que les employeurs jugent insuffisante. Enfin, le groupe des employeurs a rappelé qu'il conviendra de tenir des discussions et des consultations lors de la session de novembre concernant la programmation stratégique et les plans de travail.
- 226.** M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a dit que son groupe est déçu par le peu d'enthousiasme que suscite le budget, et par le faible tonus de la déclaration du Directeur général qu'il faut pourtant féliciter, car il a tenu compte de toutes les observations qui ont été faites. Les travailleurs éprouvent une certaine inquiétude quant au CSBO. Ils se demandent si ce nouveau système fonctionnera et d'où viendront les fonds qui doivent l'alimenter. Ils craignent notamment que l'universalisme de l'OIT ne disparaisse au profit de contributeurs volontaires qui laisseraient croire que l'Organisation s'aligne sur un éventuel modèle social. A l'instar des employeurs, ils souhaitent que ce compte supplémentaire fasse l'objet d'un examen dès la prochaine session du Conseil, et que le débat approfondi sur le budget qui a été proposé par le Directeur général ait lieu.
- 227.** Les grands contributeurs ayant obtenu satisfaction, le budget de l'OIT est toujours un budget à croissance zéro, contre le souhait des travailleurs, peut-être auront-ils au moins à cœur, dans ces conditions, de verser leurs contributions en temps et en heure. Les travailleurs sont déçus également qu'une partie des économies réalisées l'ait été au détriment du personnel par le déclassement des postes et la moindre garantie pour l'assurance maladie. Ils n'accepteront pas, par ailleurs, que l'on suppose qu'ils défendent la question des normes alors que les employeurs défendent celle de l'emploi. Les normes sont aussi un moyen de favoriser la croissance et le développement, et leur application conduit au développement de l'emploi.

- 228.** M. Blondel a saisi cette occasion pour réaffirmer l'importance du tripartisme. Il a regretté que le document élaboré dans le but de sensibiliser les autres institutions internationales, dans le cadre de la coopération que l'OIT veut établir avec elles, ne donne pas la place qu'il devrait au tripartisme et au dialogue social, à la négociation collective et au droit syndical. Le tripartisme devrait transparaître dans le fonctionnement du Bureau, et les divers départements et services devraient travailler avec ACTRAV et ACT/EMP, sur tous les sujets. Sur le terrain également, il est indispensable d'impliquer plus étroitement les organisations syndicales et les organisations d'employeurs dans toutes les activités de l'Organisation.
- 229.** Enfin, le groupe des travailleurs s'inquiète profondément de la réforme des Nations Unies. A cause de son éventuelle incidence sur le tripartisme certes, et aussi parce que les contributeurs les plus importants peuvent mettre l'OIT en difficulté s'ils le souhaitent. M. Blondel leur a demandé de ne pas oublier leurs responsabilités. Les travailleurs ont mis en garde contre le fait que certaines contributions extrabudgétaires sont faites de telle sorte qu'elles dénaturent la mission de l'Organisation. Ils ont appuyé le point appelant une décision, en demandant que leurs observations soient prises en compte. Le porte-parole des travailleurs a spécifiquement appelé les gouvernements à soutenir le budget et a demandé que tous respectent leurs engagements. Le budget pour 2008-09 est un budget intermédiaire, car les travailleurs prévoient que les prochains seront affligés de charges exceptionnelles.
- 230.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, a remercié le Directeur général de sa réponse à la discussion, la semaine précédente, de la Commission du programme, du budget et de l'administration. Il a dit apprécier l'équilibre réalisé par le Bureau pour tenir compte des intérêts différents des mandants. Il a approuvé les ajustements proposés et le point appelant une décision au paragraphe 5.
- 231.** Le représentant du gouvernement de l'Espagne a dit apprécier les efforts faits par le Directeur général pour ajuster le budget afin de répondre aux exigences exprimées à la Commission du programme, du budget et de l'administration. Il s'est dit satisfait des ajustements proposés. Il a reconnu que les défis et les demandes auxquels le BIT fait face nécessitent des ressources et que les Etats Membres devraient en être conscients et assumer leurs responsabilités. Il a ajouté que, au cours du débat sur le programme et budget, la délégation espagnole n'a pas ménagé ses critiques quand elle les a jugées nécessaires, et n'a pas hésité à faire des éloges quand ils étaient mérités. Dans les deux cas, elle a été guidée par le même objectif: continuer à renforcer l'OIT. Pour finir, l'orateur a remercié le Directeur général d'avoir cité l'Espagne dans sa présentation du budget.
- 232.** Le représentant du gouvernement du Brésil a accueilli avec satisfaction l'explication du Directeur général et les ajustements apportés au budget pour refléter les objectifs et les priorités du Bureau. Il s'est déclaré favorable au CSBO, pour autant qu'il contribue aux objectifs mondiaux et régionaux. Il a approuvé les Propositions de programme et de budget pour 2008-09.
- 233.** Le représentant du gouvernement de l'Argentine s'est félicité des ajustements effectués, qui assurent la continuité des objectifs stratégiques. Il a dit apprécier les efforts faits par le Directeur général pour tenir compte des besoins de la région en rapport avec la coopération technique. Le CSBO est une proposition novatrice fondée sur un consensus tripartite autour des objectifs stratégiques, et il répond aux besoins liés aux priorités mondiales, régionales et nationales. L'orateur a réaffirmé l'attachement de son gouvernement à l'OIT.
- 234.** Le représentant du gouvernement des Pays-Bas s'est déclaré favorable au projet du Directeur général d'améliorer le cycle de programmation, les points de référence, les

indicateurs, les cibles et la stratégie de partage des connaissances. Il approuve également l'allocation budgétaire de 2,5 millions de dollars pour renforcer la participation de l'OIT à la réforme des Nations Unies et la relation avec le Centre de Turin. Il se réjouit que la discussion soit davantage centrée sur le contenu que sur les incidences financières. Cependant, la question du financement de la rénovation du bâtiment du siège et celle du CSBO le préoccupent. A son avis, le CSBO n'est pas la solution idéale pour répondre à des besoins réels, car il pourrait avoir un effet négatif sur l'équilibre entre le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires. Son gouvernement préférerait un accroissement du budget ordinaire à la création d'autres filières de financement. L'orateur n'est pas opposé à la création d'un tel compte, mais il insiste sur le fait que son gouvernement n'est pas en mesure d'engager des ressources à ce stade. Il a dit appuyer le point appelant une décision et attendre avec intérêt de nouvelles discussions sur les propositions.

- 235.** Le représentant du gouvernement de l'Inde a remercié le Directeur général pour le budget à croissance zéro en termes réels et pour les ajustements effectués. Il s'est réjoui que le budget alloué à l'objectif stratégique de l'emploi ait été augmenté. A son avis, le CSBO est un mécanisme utile pour encourager la coopération Sud-Sud, mais il faut faire preuve de prudence. L'orateur est favorable à la proposition concernant le CSBO sur le principe, mais il a insisté pour que le Bureau identifie les étapes qui pourraient être nécessaires pour en faciliter la mise en œuvre.
- 236.** Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni a accueilli favorablement la proposition du Directeur général de discuter la question des points de référence à la session de novembre du Conseil d'administration, ainsi que sa proposition de réviser les cibles d'ici le mois de juin. Il a rappelé sa demande visant à ce que des informations sur la contribution des programmes par pays de promotion du travail décent et sur l'action de l'OIT dans le cadre de la réforme des Nations Unies soient jointes en annexe aux propositions. Il a dit attendre avec intérêt de plus amples informations sur les programmes par pays de promotion du travail décent et sur la réforme dans une annexe au rapport sur l'exécution du programme en 2006-07. Concernant les ajustements apportés au budget, il s'est félicité de la réduction de 3 millions de dollars. Cependant, l'augmentation globale reste trop élevée. L'intervenant ne peut pas approuver le niveau du budget et demande que des économies supplémentaires soient faites en améliorant l'efficacité. Il n'approuve pas non plus l'incorporation de la proposition relative au CSBO dans les Propositions de programme et de budget 2008-09.
- 237.** La représentante du gouvernement de l'Allemagne a remercié le Bureau pour le document. Elle aurait aimé que des économies et des coupures supplémentaires soient faites. Cependant, elle note avec satisfaction que les suggestions d'économies évoquées à la Commission PFA ont été prises en compte. Elle a déclaré appuyer les propositions.
- 238.** Le représentant du gouvernement de l'Australie s'est déclaré déçu du niveau du budget proposé et a estimé qu'une nouvelle réduction est possible en fixant des priorités dans les programmes de l'OIT. A une époque de restriction des budgets nationaux, on estime difficilement justifiable une augmentation nominale de l'ampleur proposée du budget de l'OIT. Il a ajouté que le niveau des augmentations de coûts reste plus élevé que prévu et que, pour cette raison, il ne peut pas appuyer les propositions.
- 239.** La représentante du gouvernement du Chili s'est réjoui de ce que le Bureau ait augmenté le budget au titre de l'extension de la protection sociale à l'économie informelle et du développement de l'entrepreneuriat féminin. Elle a appuyé le CSBO. Elle s'est déclarée satisfaite du budget ajusté et a appuyé le point appelant une décision.
- 240.** La représentante du gouvernement de la République populaire de Chine a remercié le Directeur général de ses propositions, qui sont acceptables. Elle a demandé que de

nouveaux efforts soient faits pour engendrer des économies, en particulier en ajustant la durée et la fréquence des réunions. Elle a appuyé le point appelant une décision.

241. La représentante du gouvernement de la République de Corée a engagé le Bureau à poursuivre ses efforts pour assurer une gestion financière rigoureuse. Elle a demandé que des économies plus importantes soient faites et a mentionné, en particulier, le taux d'augmentation des coûts proposé. Elle s'est dite prête à appuyer les propositions, mais tient à ce que le Bureau veille à ce que les ressources soient utilisées avec efficacité et efficacité.
242. La représentante du gouvernement de Cuba a accueilli favorablement les ajustements soumis par le Directeur général et a approuvé l'augmentation du budget régional. Elle a appuyé le point appelant une décision.
243. La représentante du gouvernement des Etats-Unis a déclaré que des économies plus importantes au moyen d'une plus grande efficacité auraient pu être identifiées tout en préservant les activités fondamentales de l'Organisation. La réduction proposée n'atteint que 0,5 pour cent, alors que son gouvernement s'est efforcé de trouver un compromis raisonnable malgré sa politique de croissance nominale zéro pour toutes les organisations des Nations Unies. Son gouvernement n'est pas en mesure d'appuyer l'augmentation proposée du budget.
244. Le représentant du gouvernement d'El Salvador, s'exprimant au nom de son gouvernement et du gouvernement du Honduras, a exprimé leur appui au point appelant une décision. Il a reconnu que le Bureau connaît des difficultés financières et a émis l'espoir que les ajustements proposés n'auront pas de répercussions sur les services aux mandants.
245. Le représentant du gouvernement du Mexique a pris note des ajustements apportés au budget et a remercié le Bureau de son effort. Cependant, aucune réduction majeure n'a été opérée dans les ressources, et il a fait observer que de nouvelles économies et d'autres coupures peuvent encore être faites. Il a recommandé une plus grande discipline dans les dépenses. Il n'est pas en mesure d'appuyer les propositions telles qu'elles sont soumises, et a demandé des informations complémentaires. Il est prêt à poursuivre les consultations avec le Bureau dans l'optique de la session de la Conférence internationale du Travail qui se tiendra au mois de juin.
246. Le représentant du gouvernement du Pakistan a remercié le Directeur général et a dit accueillir avec satisfaction les ajustements effectués et l'attention accrue accordée aux programmes régionaux. Il a invité le BIT à élaborer des programmes innovants fondés sur la coopération Sud-Sud. Il s'est dit favorable au principe du CSBO mais a demandé des précisions supplémentaires sur les modalités opérationnelles de ce mécanisme. Concernant le niveau du budget, il a appuyé le point appelant une décision.
247. La représentante du gouvernement des Philippines a remercié le Bureau de ses efforts pour économiser sur les coûts et accroître l'efficacité, et elle a dit estimer qu'il n'est pas possible d'aller plus loin dans ce sens. Elle considère que le CSBO est une solution souple pour faire face aux demandes de plus en plus nombreuses, fondée sur les contributions volontaires des Etats Membres.
248. Le représentant du gouvernement du Canada a dit apprécier les efforts déployés par le Bureau pour répondre aux préoccupations des PIEM concernant l'amélioration des indicateurs et des points de référence. Cependant, le montant total proposé pour le budget est toujours supérieur à la croissance nominale zéro, qui est la norme appliquée par le gouvernement canadien à toutes les organisations et institutions des Nations Unies.

L'orateur a indiqué que ce montant n'a pas été suffisamment réduit pour que son gouvernement approuve le programme et budget proposé.

- 249.** Le représentant du gouvernement de la France s'est réjoui de la teneur des discussions et du souci marqué durant celles-ci de se baser sur le programme et les priorités pour aboutir à la vision budgétaire. Il a remercié le Directeur général pour le document révisé tel que soumis, ainsi que pour les efforts vers la recherche d'efficacité, ce qui constitue à ses yeux une réponse qualifiée globalement d'appropriée. Il a salué les propositions de discussions prochaines sur les points de référence, le cycle de programmation et les plans de travail afin d'identifier les moyens stratégiques de l'Organisation. Il a noté les efforts de rééquilibrage accomplis ainsi que le renforcement de secteurs importants, tels l'économie informelle et l'entrepreneuriat féminin. Se référant à ses interventions précédentes, il a confirmé le soutien de son gouvernement aux efforts accomplis, ainsi que sa confiance quant aux efforts à poursuivre dans la voie de la maîtrise budgétaire. Il a regretté que le document n'offre pas de visibilité suffisante aux ajustements en matière de ressources humaines dans le moyen terme, sans doute gisements d'économies potentielles également mentionnés par plusieurs autres délégations. En conclusion, malgré les contraintes budgétaires mais compte tenu des priorités de l'Organisation, il a marqué son ralliement à la proposition de budget révisée.
- 250.** Le représentant du gouvernement de la Finlande a dit appuyer le point appelant une décision.
- 251.** Le Président a remercié tous les délégués de leurs commentaires, en soulignant l'esprit de collaboration qui a prévalu durant les discussions. Il a relevé que la majorité des déclarations sont favorables au point appelant une décision. Il a fait observer qu'une décision doit être prise concernant le paragraphe 5.
- 252.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis a réitéré les réserves et les objections de son gouvernement et a demandé qu'elles soient consignées dans le rapport. Elle s'est référée à l'adoption du précédent programme et budget, où le membre de phrase suivant avait été ajouté dans l'introduction au point appelant une décision: «Sous réserve des positions adoptées et des oppositions exprimées au cours de la discussion, telles que consignées dans le présent rapport, la commission recommande au Conseil d'administration...». Elle a dit que l'on peut faire de même cette fois encore afin de mieux refléter la discussion.
- 253.** M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a estimé que, s'il est tout à fait légitime que la déclaration de la représentante du gouvernement des Etats-Unis figure dans le compte rendu, il ne serait pas concevable, en revanche, que la réserve émise figure dans le point pour décision, à moins que l'on n'envisage d'y faire également figurer toutes les déclarations des pays qui se sont prononcés favorablement.
- 254.** M. Barde, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a demandé s'il y a un précédent et de quelle manière la question a été réglée.
- 255.** Le Président a indiqué qu'il convient de suivre les règles applicables à la soumission des amendements. Il a noté que la majorité approuve le point appelant une décision (paragraphe 5). Tout en notant les commentaires et objections qui ont été formulés, et notamment ceux des gouvernements de l'Australie, du Canada, des Etats-Unis, du Mexique et du Royaume-Uni, le Président a déclaré que le point appelant une décision, tel que proposé dans le document, est approuvé.

256. La commission propose au Conseil d'administration:

- a) *de recommander à la Conférence internationale du Travail à sa 96^e session (juin 2007) un niveau provisoire de 635 189 873 dollars pour le programme, calculé au taux de change budgétaire pour 2006-07 de 1,25 franc suisse pour un dollar des Etats-Unis, la Conférence devant se prononcer sur le taux de change définitif et le niveau correspondant du budget exprimé en dollars des Etats-Unis, ainsi que sur le montant en francs suisses des contributions mises en recouvrement;*
- b) *de proposer à la Conférence lors de la même session un projet de résolution concernant l'adoption du programme et budget du 71^e exercice (2008-09) et la répartition des dépenses entre les Etats Membres au cours de cette période, dont le texte serait ainsi conçu:*

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail, en application du Règlement financier, approuve pour le 71^e exercice, qui prendra fin le 31 décembre 2009, le budget des dépenses de l'Organisation internationale du Travail qui s'élève à ... dollars des Etats-Unis, ainsi que le budget des recettes, d'un montant de ... dollars des Etats-Unis, qui, au taux de change budgétaire de ... franc suisse pour un dollar des Etats-Unis, correspond à ... francs suisses, et décide que le budget des recettes, exprimé en francs suisses, devra être réparti entre les Etats Membres conformément au barème des contributions recommandé par la Commission des finances des représentants gouvernementaux.

Genève, le 26 mars 2007.

Point appelant une décision: paragraphe 256.

Annexe I

**Observations du Directeur général, Juan Somavia,
Commission du programme, du budget et de l'administration
298^e session du Conseil d'administration**

Genève
12 mars 2007

Monsieur le ministre du Travail de la République d'Afrique du Sud
et Président du Conseil d'administration du BIT,
Messieurs les porte-parole des groupes des employeurs et des travailleurs,
Mesdames et Messieurs les délégués, chers amis,

Au cours des deux semaines à venir, vos débats porteront notamment sur le programme et budget de l'OIT.

Je commencerai par décrire brièvement le contexte qui a déterminé les priorités des propositions de programme et de budget dont vous êtes saisis.

Je dégagerai ensuite les caractéristiques essentielles de mes propositions et vous ferai part des progrès accomplis dans l'action que nous menons en permanence pour renouveler et revitaliser les méthodes de travail de l'Organisation.

J'expliquerai les raisons du budget proposé et, en conclusion, formulerai quelques observations sur notre collaboration avec l'ONU et sur la réforme de celle-ci.

I. Le contexte: une période favorable à l'OIT

La période actuelle offre beaucoup de possibilités à l'OIT.

Le monde recherche des moyens de concilier durablement les impératifs économiques, sociaux et environnementaux du développement. Un développement durable exige un réexamen des politiques, institutions et cadres opérationnels nationaux et internationaux.

Autre aspiration de notre époque: une mondialisation juste et équitable dont les avantages soient plus largement répartis entre les pays, les entreprises et les travailleurs.

L'Agenda du travail décent s'inscrit dans ces deux courants.

Dans une grande majorité des pays, les chiffres révèlent que, malgré une croissance économique relativement vigoureuse, la création d'emplois productifs est insuffisante et que la prise en compte de la dimension sociale du développement dans le contexte de la mondialisation laisse encore à désirer.

Partout, les populations attendent de la croissance économique qu'elle produise davantage d'emplois et des emplois de qualité.

Cette aspiration démocratique engendre une grande convergence entre les priorités des populations et des pays, d'une part, et l'agenda de l'OIT, d'autre part.

Il est aujourd'hui largement reconnu dans la sphère politique que le plein emploi productif et le travail décent pour tous doivent faire partie intégrante des stratégies nationales et internationales de développement.

Aux prises avec cette exigence dans leurs pays, nos mandants tripartites nous demandent de renforcer la coopération et l'aide que nous leur apportons afin de réaliser les quatre objectifs stratégiques.

Je suis convaincu que nous avons tous – en tant qu'institution – l'obligation de mieux répondre à ces attentes.

Notre principale mission est de renforcer la capacité des mandants, aux échelons national et régional, de se doter d'une stratégie équilibrée de promotion du travail décent, qui reflète leurs priorités.

Tel est le sens de mes propositions. Les priorités des mandants sont nos priorités.

Telle est l'essence des programmes par pays de promotion du travail décent.

La nécessité de préparer notre institution à s'acquitter de son mandat dans un monde en mutation est constamment présente à notre esprit. Deux événements – l'un passé et l'autre à venir – illustrent la façon dont l'OIT honore cette obligation.

En février 2006, en adoptant à l'unanimité la convention du travail maritime, vous avez démontré la pertinence de l'action normative de l'OIT dans un secteur très mondialisé. Vous avez montré la force du dialogue social et l'utilité du tripartisme.

Au mois de juin prochain, à l'occasion de la Conférence internationale du Travail, nous nous pencherons sur l'avenir en réfléchissant au point de l'ordre du jour qui est intitulé: «Renforcement de la capacité de l'OIT d'appuyer les efforts déployés par ses Membres pour atteindre ses objectifs dans le cadre de la mondialisation». Titre un peu long pour dire quelque chose de simple: nous voulons approfondir et étendre notre capacité de servir nos mandants.

Nous ne restons pas les bras croisés. Nous cherchons des moyens d'améliorer notre gouvernance et nos méthodes de travail.

II. Programme et budget

Cela nous amène à notre programme et budget.

Comme vous l'aviez suggéré, la présentation et le format du programme et budget ont été révisés. Notre but est de rendre notre stratégie claire et transparente.

Les propositions de programme ont été élaborées sur la base du solide consensus dont font l'objet les quatre objectifs stratégiques, qui doivent être réalisés de façon équilibrée, compte tenu des priorités mondiales, régionales et nationales.

Comme dans les budgets précédents et pour poursuivre la décentralisation, je propose d'augmenter les ressources destinées à aider les régions à consolider les programmes par pays de promotion du travail décent. C'est pour l'Afrique que l'augmentation est la plus importante.

Des ressources supplémentaires sont proposées pour la collecte de données statistiques sur lesquelles appuyer l'Agenda du travail décent dans les pays et les régions.

Comme vous l'aviez demandé, davantage de ressources sont affectées à la vérification interne des comptes et à l'évaluation approfondie des programmes du BIT.

Dans la Partie IV, des crédits sont prévus pour faire face aux exigences de sécurité et moderniser l'équipement informatique. En outre, je propose d'affecter des ressources au Fonds pour le bâtiment et le logement pour la rénovation des locaux.

Une nouvelle ligne budgétaire est prévue pour faciliter notre participation à la réforme de l'ONU et à la coopération interinstitutions. J'y reviendrai.

Ces dépenses supplémentaires sont financées par des économies rendues possibles par des gains d'efficacité, une rationalisation de l'affectation du personnel des services généraux du siège, la réduction prévue de la documentation et des réunions, par une réduction des dépenses administratives et par une discipline d'ensemble concernant l'utilisation des ressources.

a) *Gestion axée sur les résultats*

Un effort spécial a été consenti afin de clarifier le cadre stratégique. Pour chaque objectif stratégique, les éléments fondamentaux de l'Agenda du travail décent sont davantage mis en relief. Il est bien légitime que vous souhaitiez être informés de leur impact concret et des résultats auxquels ils sont censés contribuer.

Les résultats, indicateurs et cibles sont présentés de manière plus précise. Les résultats immédiats correspondent à notre mandat et aux orientations données par le Conseil d'administration et la Conférence ainsi qu'à la demande de services formulée par les mandants.

L'évaluation des résultats obtenus au regard d'indicateurs se poursuit afin de rendre compte des progrès accomplis avec une plus grande précision, comme l'exige la gestion axée sur les résultats.

Les programmes par pays de promotion du travail décent contribuent au programme et budget en trois étapes:

- a) au stade de la préparation des propositions, les indicateurs, les cibles et les ressources stratégiques reposent dans une large mesure sur les résultats qu'il est proposé d'atteindre dans les programmes par pays;
- b) au stade de l'exécution, les ressources seront affectées à la réalisation des résultats définis dans les programmes par pays de promotion du travail décent – qui correspondent au budget stratégique approuvé par le Conseil d'administration et par la Conférence –, avec l'appui de ressources extrabudgétaires;
- c) au stade de l'établissement de rapports, le Bureau décrira les résultats enregistrés dans les pays et fera rapport sur les ressources utilisées pour atteindre les cibles relevant de chacun des 34 résultats immédiats.

Pour encourager la poursuite de la collaboration horizontale, cinq résultats communs, visant respectivement à assurer des politiques économiques et sociales cohérentes, une politique intégrée pour l'économie informelle, le renforcement de l'inspection du travail, la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et le microfinancement, sont proposés. Ils seront poursuivis avec les ressources affectées aux secteurs techniques et aux régions.

Des informations sont fournies sur les contributions financières totales à l'OIT: le budget ordinaire, le montant estimatif des contributions extrabudgétaires, et nos prudentes aspirations concernant le nouveau Compte supplémentaire du budget ordinaire.

L'intégration des ressources extrabudgétaires dans le cadre stratégique du budget ordinaire est plus forte. A cet égard, nous sommes reconnaissants aux donateurs de leurs contributions qu'ils engagent pour la coopération technique en vue de l'exécution de programmes qui tiennent compte des priorités du Conseil d'administration.

Je tiens à souligner que le programme et budget a été entièrement préparé à l'aide du système IRIS.

En vue d'assurer la mise en commun des informations et des connaissances, nous avons créé sur le site Web public de l'OIT une page consacrée aux programmes par pays de promotion du travail décent. Vous y trouverez des informations classées par pays et d'autres documents de référence utiles.

Plus récemment, et pour donner suite à la réunion de l'Equipe de gestion mondiale du travail décent qui s'est tenue en octobre, nous avons établi des groupes techniques présidés par les directeurs régionaux pour soutenir les PPTD et appliquer un mécanisme d'assurance qualité.

En outre, lors de la prochaine session de la Conférence au mois de juin, comme nous l'avons fait l'an passé, nous organiserons une brève séance d'information à l'intention des délégués pour leur fournir des informations à jour sur l'avancement des programmes par pays dans chaque région.

Enfin, toutes nos interventions sont guidées par une série de principes communs: une mondialisation équitable; le travail comme moyen de s'affranchir de la pauvreté; l'égalité entre hommes et femmes; les normes internationales du travail; le dialogue social et le tripartisme.

b) *Poursuivre notre programme pour un renouveau de l'OIT*

Dans le prolongement de mon engagement à l'égard du programme de réformes entrepris en 1999, le présent programme et budget favorise de nouveaux progrès sur les dix points concernant le renouveau et la relance de l'OIT qui vous ont été présentés en mars 2006.

Votre Commission des réunions sectorielles et techniques doit examiner la réorganisation des activités sectorielles de l'OIT en huit groupes d'activité afin de mieux refléter la restructuration en cours des industries et des services. Je pense que ce renouveau de nos activités sectorielles permettra, dans tout le Bureau, de mieux cerner la dimension sociale des quatre objectifs stratégiques.

J'espère que les discussions sur la réorganisation de la Conférence internationale du Travail aboutiront à des accords qui permettront de prendre des mesures dès cette année.

Nous avons lancé un examen externe des études et des indicateurs statistiques du BIT. Parallèlement, des mesures sont prises pour assurer la coordination et l'intégration des connaissances et de la stratégie en matière de recherche.

Cela est conforme au document concernant la stratégie de gestion axée sur les résultats soumis au Conseil en novembre dernier, qui sera pleinement mise en œuvre en 2008-09.

Nous avons introduit de nouvelles normes éthiques. Au 27 février 2007, tous les fonctionnaires du BIT avaient signé un formulaire d'informations sur les intérêts. Une obligation de déclarer les intérêts financiers sera introduite le 1^{er} avril 2007 pour tous les hauts responsables et pour les fonctionnaires qui occupent des fonctions délicates.

Nous avons renforcé nos systèmes pour une gestion responsable.

La proposition qui vous est soumise de nommer un nouveau Commissaire aux comptes pour une période de quatre ans est l'aboutissement d'une procédure de sélection exhaustive et transparente.

Une procédure de sélection similaire, ouverte et transparente, a abouti à ma recommandation concernant le poste de Chef auditeur interne, qui sera soumise au Conseil d'administration.

Vous devez envisager l'établissement d'un Comité consultatif de contrôle indépendant qui serait chargé de guider vos décisions et de vous prodiguer des avis d'experts indépendants sur les questions financières, d'audit et de contrôle.

c) Budget ordinaire de l'OIT

Si nous voulons réellement que l'OIT développe pleinement son potentiel de service aux mandants, tout en renforçant notre efficacité et notre efficacie, nous devons accroître sensiblement les ressources du budget ordinaire. Vous n'ignorez pas que cela a été et reste ce qui, à mon avis, vaut le mieux pour l'institution, étant donné la pertinence de notre programme d'activités au service des pays.

Un budget à croissance zéro comme politique permanente, quelque appréciés que soient nos services aux mandants, n'est pas un bon outil de gestion. En novembre dernier, j'ai cherché à édifier un consensus en faveur d'un niveau de ressources accru, dont notre Organisation a besoin.

Certains d'entre vous ont alors indiqué qu'ils étaient favorables à une croissance réelle du budget ordinaire de l'OIT. En même temps, plusieurs représentants gouvernementaux, de pays en développement comme de pays développés, ont fait savoir que, bien qu'ils soient favorables à ce principe, des contraintes budgétaires incontournables les empêchaient d'appuyer cette option à l'heure actuelle.

Cette difficulté n'a en rien diminué notre attachement commun à l'Organisation ni le fait que vous approuvez les priorités globales du programme de l'OIT.

Compte tenu de cette situation, j'ai conclu qu'il n'y aurait pas cette fois-ci de consensus sur une augmentation du budget ordinaire de l'OIT.

En conséquence, j'ai décidé de soumettre, pour 2008-09, un budget ordinaire du même montant, en termes réels, que celui de l'exercice en cours.

Cela ne devrait pas, à mon sens, empêcher à l'avenir un accord sur une augmentation sensible du budget ordinaire. Je tiens à inviter le Conseil d'administration à inscrire cette question à son ordre du jour afin d'avoir une discussion sérieuse sur ce point en dehors du processus d'approbation du budget.

Je crois que le financement de la rénovation du bâtiment du siège nécessite une approche équilibrée et pratique. Vous recevrez bientôt le rapport de votre Sous-comité du bâtiment. Dans le cadre du budget à croissance zéro qui vous est proposé, les options pour financer les investissements considérables qui sont nécessaires sont limitées. Je vous demande de m'orienter sur cette importante question.

d) Une nouveauté: le Compte supplémentaire du budget ordinaire

Confronté à cette difficulté concernant le budget ordinaire, j'ai invité à adopter une approche différente pour la surmonter.

Sur la base d'idées préliminaires, nous avons lancé des consultations dans les semaines qui ont suivi la fin de la session de novembre 2006 du Conseil d'administration. Nous avons progressivement adapté nos idées initiales pour tenir compte de vos préoccupations et refléter les nombreuses suggestions utiles que vous nous avez faites.

Sur une base exploratoire et prudente, je propose la création d'un compte supplémentaire du budget ordinaire. Nous tiendrons compte de l'expérience d'autres organisations internationales.

Ce nouveau mécanisme présente à mon sens plusieurs qualités.

Il offrirait aux pays qui le souhaitent la possibilité d'allouer, en sus de leur contribution au budget ordinaire, des ressources supplémentaires à des priorités déterminées par le Conseil d'administration.

Des apports volontaires viendraient ainsi s'ajouter au budget ordinaire et s'inscrire dans le processus de contrôle et de reddition de comptes y afférent. Cela renforcerait la capacité du Conseil d'administration de superviser l'allocation des ressources et d'en revoir l'utilisation.

Ces ressources nouvelles seraient affectées principalement au soutien technique aux mandants dans les régions, par le biais des programmes par pays de promotion du travail décent. Elles seraient réservées à une région, un objectif stratégique ou toute combinaison des deux.

J'ai souligné l'occasion que cela offre de renforcer la coopération Sud-Sud. Comme nous le savons, en matière d'élaboration des politiques, l'échange d'expérience entre pays en développement est parfois le conseil le plus utile.

Le nom des donateurs serait rendu public. Le système de soumission des rapports au Conseil d'administration et à la Conférence internationale du Travail selon le cycle normal du programme et budget permettrait de réduire les coûts de transaction.

Je tiens ici à faire savoir qu'en 2006 le gouvernement de l'Espagne a apporté 3 millions d'euros au BIT. Cette contribution exceptionnelle et volontaire sera traitée selon les principes du futur compte supplémentaire.

Le mécanisme proposé est simple.

Avec une mobilisation de ressources énergique, dans un contexte d'engagement accru à augmenter les contributions volontaires à la coopération internationale pour le développement, je suis convaincu que nous pourrions reculer les limites du budget ordinaire pour appliquer les programmes de l'OIT.

III. L'OIT et la réforme des Nations Unies

La relation entre les Nations Unies et l'OIT a changé de nature depuis l'introduction de l'Agenda du travail décent. Cela découle directement des décisions de haut niveau prises par l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil économique et social en faveur de l'Agenda.

L'ECOSOC a demandé aux fonds, programmes et institutions des Nations Unies et aux institutions financières d'intégrer les objectifs du plein emploi productif et du travail décent pour tous.

Le Conseil d'administration traitera séparément la question de la réforme des Nations Unies, c'est pourquoi je ne mentionnerai ici que quelques points. Par ailleurs, le texte de l'allocation que j'ai prononcée en janvier devant le Conseil d'administration du PNUD est à votre disposition dans la salle.

Je pense qu'il est possible d'aller vers un système unifié des Nations Unies en faisant fond sur la riche diversité et les avantages comparatifs des fonds, programmes et institutions, ce qui signifie respecter l'identité et les spécificités de chacun.

Pour l'OIT, cela veut dire en particulier apprécier la valeur que représentent, pour le système des Nations Unies tout entier, le tripartisme et notre rôle normatif ainsi que notre expérience en matière d'élaboration des politiques. Tout en respectant, bien sûr, notre structure de gouvernance.

A cet égard, je prône avec vigueur le renforcement de la collaboration entre les différentes institutions.

La réforme des Nations Unies concerne l'ensemble du système multilatéral, y compris les institutions de Bretton Woods et tous les acteurs de la coopération pour le développement.

Cela suppose une approche pratique, progressive.

Dans les huit pays pilotes qui ont été retenus pour l'application à titre expérimental de la réforme, nous axons nos efforts sur la contribution de l'OIT, avec son identité tripartite, aux programmes communs de pays. Un court document sur l'état d'avancement de nos activités dans ces pays sera prochainement disponible dans la salle.

Le budget que je propose prévoit une allocation spécifique pour faciliter la participation du BIT à la réforme des Nations Unies et à la collaboration interinstitutions. Elle vise à renforcer l'appui technique à cette collaboration et les contributions de l'OIT à la réforme. Cela facilitera notre intervention dans les pays où nous n'avons pas de bureau.

Les mandants tripartites devront être régulièrement informés des progrès réalisés dans les pays pilotes grâce à des échanges nationaux et sous-régionaux.

A cet effet, le 9 février 2007, conjointement avec l'administrateur du PNUD Kemal Dervis, j'ai signé une lettre destinée à tous les coordonnateurs résidents des Nations Unies, directeurs du PNUD et directeurs de bureaux extérieurs de l'OIT, leur demandant d'appuyer l'intégration de l'Agenda du travail décent dans les programmes de pays de l'ONU et les stratégies nationales de développement.

Pour aller de l'avant, le PNUD et l'OIT organisent à Turin, en avril 2007, un atelier de haut niveau à l'intention d'un groupe de coordonnateurs résidents des Nations Unies et

de directeurs de bureaux extérieurs de l'OIT, en vue de les familiariser respectivement avec l'Agenda du travail décent et l'identité tripartite de l'OIT, et les pratiques du PNUD.

En conclusion

Chers amis,

Les priorités internationales et nationales convergent avec l'Agenda du travail décent. Un nombre croissant de pays manifestent leur intérêt pour cette stratégie et nous sommes de plus en plus sollicités.

Mes propositions de programme et de budget répondent à ces demandes d'aide de façon réaliste et mesurée.

Elles sont axées sur les quatre objectifs stratégiques et le renforcement des capacités des mandants.

Les programmes par pays de promotion du travail décent sont le moyen de mettre concrètement en œuvre notre approche stratégique.

Pour que ce mouvement se poursuive, les mandants ont besoin de votre appui, y compris de ressources supplémentaires.

Chers amis,

Le débat porte sur les priorités du programme, les ressources disponibles, l'efficacité et l'efficacités.

Mais il y est aussi question d'espoir.

De notre capacité de répondre à l'espoir que porte en lui l'Agenda du travail décent – pour les particuliers, les familles, les collectivités.

Nous défendons cette dignité à laquelle chacun aspire dans sa vie au travail.

Cette occasion qui s'offre de servir n'est pas donnée à tout le monde.

Aujourd'hui, avec l'appui que nous avons, nous sommes les gardiens de la confiance placée en nous. Vous êtes les gardiens de cette confiance.

La confiance que le tripartisme – au delà des différences – peut porter haut et fort la conviction que «tous ensemble, nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir – dans la limite de notre mandat et de nos moyens – pour faire du monde du travail un lieu de dignité pour tous».

Annexe II

Réponse du Directeur général à la Commission du programme, du budget et de l'administration 298^e session du Conseil d'administration

Monsieur le Président,

Monsieur Blondel, Monsieur Barde,

Chers amis,

La semaine dernière, nous avons débattu de manière très constructive de mes Propositions de programme et de budget pour 2008-09. Cette discussion a été exhaustive et approfondie et je vous remercie vivement de l'intérêt que vous y avez pris et de l'engagement dont vous avez fait preuve. Je vous ai fait part de mes premières réactions à la fin de notre discussion.

Vous avez attiré l'attention sur les nombreux progrès accomplis. Vous avez également indiqué les domaines où il nous faut encore progresser et affiner notre stratégie.

Je pense que la principale conclusion à laquelle nous pouvons tous parvenir, c'est qu'un consensus solide se dégage autour de l'Agenda du travail décent et des quatre objectifs stratégiques.

Notre direction stratégique est claire et sans ambiguïté. Beaucoup d'entre vous s'y sont référés de façon explicite en soulignant certains domaines spécifiques.

- Le groupe de l'Afrique a appelé l'Organisation à tenir ses engagements concernant l'Agenda du travail décent, que le groupe appuie sans réserve.
- Le porte-parole du groupe des PIEM, auquel se sont ralliés le Japon et la région Asie-Pacifique, a suggéré que l'on se concentre sur la mise en œuvre concrète du travail décent et le mode de fonctionnement actuel des programmes par pays de promotion du travail décent.
- M. Barde a rappelé que le travail décent implique la mise en œuvre équilibrée des quatre objectifs stratégiques, et que l'emploi est un élément central de cette stratégie.
- M. Blondel a déclaré que nous avons besoin d'une croissance économique fondée tant sur les droits que sur l'emploi, et que notre système normatif doit être le pivot de cette stratégie.
- Le délégué du gouvernement de la République de Corée a insisté sur l'importance de l'emploi et de la protection sociale.
- Le groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes a rappelé la pertinence de l'Agenda du travail décent pour le développement des Etats qu'il représente et a souligné l'engagement de ces derniers dans sa mise en œuvre.
- Le délégué du gouvernement de l'Argentine a attiré une nouvelle fois l'attention sur le consensus tripartite solide qui se dégage autour des quatre objectifs stratégiques.
- La déléguée du gouvernement de la Chine a insisté sur l'importance de l'emploi productif et du travail décent pour tous pour une mondialisation juste.
- Le délégué du gouvernement de la France a souligné le rôle joué par la protection sociale dans la réduction de la pauvreté.
- Pratiquement tous les intervenants ont évoqué le rôle essentiel que jouent le tripartisme et le dialogue social dans la façon de travailler de l'OIT.

Le consensus existe donc. Il émane de la base tripartite solide sur laquelle se fondent nos activités.

A partir de cette base commune, vous avez mis en évidence les questions de délivrance et de mise en œuvre des programmes.

Gestion axée sur les résultats

Nous avons eu un échange fructueux sur la manière d'améliorer la gestion axée sur les résultats dans les propositions. Plusieurs d'entre vous ont fait des propositions concrètes à cet égard.

Le groupe des PIEM a souligné la nécessité d'établir des points de référence et des repères permettant de mesurer correctement les résultats obtenus. Plusieurs délégués ont suggéré d'améliorer la formulation des indicateurs. M. Barde a mis l'accent sur l'amélioration de la gestion de nos activités qui pourrait notamment découler de plans de travail plus détaillés et de rapports plus circonstanciés. D'autres intervenants ont insisté sur la nécessité de disposer d'une stratégie plus claire en matière de connaissances.

J'ai décidé de répondre à vos observations de la manière suivante.

Pour ce qui est des remarques portant sur les questions les plus fondamentales et sur le long terme, je voudrais, comme je l'ai dit vendredi dernier, en discuter avec vous de manière approfondie en novembre lors de la prochaine réunion de la Commission du programme, du budget et de l'administration, lorsque nous examinerons les progrès accomplis en matière de gestion axée sur les résultats.

Nous devons examiner quelle est la meilleure façon d'élaborer les points de référence et de les intégrer dans notre programmation, et trouver un accord sur la question.

Ce travail qui est, de toute évidence, nécessaire permettra d'améliorer de façon significative la qualité de notre planification stratégique, l'identification des résultats et la précision des indicateurs.

Il implique aussi que nous réunissions certaines informations disponibles au Bureau et dans les pays. Par exemple, en ce qui concerne la gouvernance du marché du travail, l'information est multiple mais souvent dispersée. Nous devons aussi nous employer à combler de nombreuses lacunes. Du temps et des efforts seront nécessaires pour mettre en place un éventail complet de points de référence cohérents pour les quatre objectifs stratégiques, mais cela constituera sans aucun doute un progrès considérable du point de vue institutionnel.

Comme beaucoup d'entre vous l'ont suggéré, nous devons affiner notre système d'établissement de rapports sur l'exécution du programme, sans pour autant revenir aux programmes et budgets du passé.

En novembre, nous nous proposerons de réexaminer, lors de notre discussion, le cycle de programmation tel qu'il est proposé dans la feuille de route de la gestion axée sur les résultats, notamment la fréquence et les caractéristiques du rapport sur l'exécution du programme. Nous devons établir un rapport stratégique sur un budget stratégique et fournir, en même temps, suffisamment d'informations sur les activités et les méthodes de travail pour comprendre de quelle manière les résultats ont été atteints. Un juste équilibre doit être trouvé à cet égard.

Nous pensons être à même de mettre en œuvre ces mesures dans le rapport sur l'exécution du programme de 2006-07 et, de façon plus détaillée, pour la planification des activités et l'établissement des rapports de mise en œuvre de 2008-09.

Comme cela a été demandé, nous fournirons des informations beaucoup plus détaillées sur les programmes par pays de promotion du travail décent dans le rapport sur l'exécution du programme de 2006-07.

Il nous faut également préciser le rôle des plans de travail internes. Ce sont des éléments clés pour la planification de la mise en œuvre. Mais, dans un cadre axé sur les résultats, les plans de travail sont en fait plus un outil de planification de la gestion qu'un outil de gouvernance.

Il nous faudra préparer l'examen de ces questions en novembre par le biais de consultations avec le Conseil d'administration et au sein du Bureau.

Les directeurs exécutifs ont pris note des observations utiles et précises que vous avez faites sur le contexte et la description des programmes, et il en sera tenu compte lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes même si, parfois, tout le monde n'est pas d'accord, comme l'ont montré certains échanges entre M. Barde et M. Blondel.

La stratégie concernant les connaissances est un autre domaine susceptible d'améliorations. Je serai clair: nous vous soumettrons, en novembre, une stratégie de mise en commun des connaissances axée sur les résultats qui se fondera sur les paragraphes 307 à 317 des propositions de programme et de budget et comportera une réflexion sur les ressources humaines et les technologies de l'information.

Comme je vous l'ai signalé, plusieurs mesures ont été ou sont en train d'être prises à cet effet. Une Commission de la recherche et des publications a été créée en 2006. Des critères de qualité pour évaluer de nouvelles propositions de recherche sont actuellement introduits ainsi qu'une évaluation collégiale, notamment un examen externe de toutes les publications d'études. Des examens externes des activités statistiques et de recherche sont en cours. Une stratégie relative aux technologies de l'information a été adoptée par le Sous-comité des technologies de l'information et de la communication.

La France a fait remarquer que les résultats communs constituent un excellent moyen de favoriser la collaboration horizontale et d'œuvrer en direction de ce que le délégué gouvernemental a appelé le «décloisonnement». Cet aspect reste l'une de nos grandes préoccupations. Une telle démarche nécessite le renforcement des liens avec le Centre de Turin.

Permettez-moi d'aborder ce qui me semble constituer l'un des aspects fondamentaux de vos suggestions, à savoir les cibles et les indicateurs, à propos desquels d'importantes observations ont été formulées.

Au total, 26 suggestions précises concernant la redéfinition d'un indicateur, un changement de formulation ou la modification d'une cible ont été proposées. Je vais vous présenter quelques exemples.

M. Barde a signalé la nécessité de se référer, le cas échéant, aux mandants tripartites de l'OIT, et non pas simplement aux Etats Membres. Il a également proposé de mentionner explicitement l'entrepreneuriat féminin.

M. Blondel a fait quelques observations sur la ratification de la convention sur les travailleurs migrants et sur l'indicateur concernant l'emploi des jeunes. Le groupe des PIEM a formulé un certain nombre de propositions; celles des Etats-Unis, notamment, portaient sur la nécessité de renforcer la capacité des Etats Membres pour l'établissement des rapports sur les conventions ratifiées, ainsi que sur les indicateurs de crise, jugés superflus; celles du Royaume-Uni concernaient la nécessité de définir les résultats communs de manière plus précise et de centrer davantage l'action sur l'économie informelle.

Le Kenya a souligné la nécessité de mentionner les conditions de travail, les Pays-Bas l'établissement de systèmes de sécurité sociale.

Pour autant que les modifications proposées aillent dans le sens du débat général et qu'elles soient techniquement réalisables, je propose de réviser en conséquence les indicateurs et les cibles et de faire figurer les modifications en question dans un addendum aux propositions qui sera examiné par la Commission des finances en juin, lors de la

Conférence internationale du Travail. Ces modifications pourront ensuite être intégrées dans le programme et budget tel qu'adopté.

Je souhaite aborder maintenant la question des ajustements budgétaires.

Des gouvernements de toutes les régions, ainsi que les employeurs et les travailleurs, ont demandé que des ressources supplémentaires soient dégagées. Dans le cadre d'un budget à croissance zéro en termes réels, vous comprendrez qu'il ne soit pas facile de dégager les ressources nécessaires pour répondre à ces demandes. L'effort a toutefois été entrepris.

J'ai décidé de maintenir le budget du Bureau pour les activités des employeurs et celui du Bureau des activités pour les travailleurs à 100 pour cent de leur niveau actuel, compte tenu, d'une part, de leurs responsabilités accrues pour ce qui est de la participation des mandants nationaux aux programmes par pays de promotion du travail décent et, d'autre part, du contexte lié à la réforme des Nations Unies.

Plusieurs gouvernements du groupe des PIEM (les Etats-Unis, le Canada, le Royaume-Uni), ainsi que M. Blondel, ont encouragé le Bureau à fournir aux Etats Membres une aide accrue pour l'élaboration des rapports prévue dans le cadre du mécanisme de contrôle des normes. C'est dans ce but précis que j'ai décidé d'augmenter de 300 000 dollars le montant alloué aux régions.

Plusieurs orateurs de l'Afrique, de l'Asie et des Amériques, ainsi que les employeurs et les travailleurs, ont demandé que l'on accorde davantage d'attention à la question de la protection sociale dans l'économie informelle. Nous savons tous qu'il y a là un enjeu fondamental. Je propose donc d'augmenter de 350 000 dollars les ressources des régions pour les activités liées au résultat commun relatif à l'économie informelle.

Le porte-parole des employeurs a souligné le rôle des femmes dans la création d'entreprises. Il s'agit là d'un domaine de travail prometteur. Je propose d'augmenter les ressources des régions de 200 000 dollars pour aider les femmes à créer de petites entreprises.

Au total, ce sont donc 850 000 dollars qu'il convient d'ajouter aux 3,4 millions de dollars qu'il a déjà été proposé de transférer aux régions.

Le porte-parole des travailleurs a souligné l'importance qu'il y a à poursuivre le travail concernant les zones franches d'exportation. A cet effet, je propose d'allouer 200 000 dollars au Secteur 4.

Le porte-parole du groupe des PIEM a encouragé le Bureau à redoubler d'efforts dans le domaine de la gestion et du partage des connaissances. Anticipant sur les conclusions du débat de novembre prochain, je propose d'allouer 250 000 dollars à la réalisation d'une étude pilote sur des formules analogues à celles des «réseaux du savoir» ou des «communautés de pratique» en usage dans quelques autres organisations internationales. Il s'agit de mettre sur pied un mécanisme permettant de recenser et de diffuser les connaissances dont dispose l'institution.

Votre commission a approuvé les recommandations du Sous-comité du bâtiment et m'a, de ce fait, autorisé à entamer des négociations sur la stratégie financière en vue d'assurer la rénovation du bâtiment du siège de l'OIT. Cette décision n'a pas été facile à prendre, comme l'a rappelé M. Blondel. Je vais faire le nécessaire immédiatement. J'espère que nous pourrions trouver, avec les autorités du pays hôte, une solution viable qui agréera aux deux parties. Dans le cadre de ce marché, nous devons décider prochainement de notre propre contribution financière, en tenant compte des moyens limités dont nous disposons.

Plusieurs orateurs ont évoqué la nécessité de dégager les ressources nécessaires à la constitution d'une réserve pour faire face aux rénovations importantes à l'avenir. Comme mesure immédiate, je propose d'augmenter l'allocation du Fonds pour le bâtiment et le

logement de 500 000 dollars, afin d'atteindre un montant de 2,5 millions de dollars. Je sais que ce n'est pas suffisant, mais j'estime que ce n'est pas par de nouvelles réductions touchant les services directs aux mandants que je pourrai répondre de manière satisfaisante aux nombreuses demandes concernant la nécessité de renforcer nos activités.

Les ajustements budgétaires représentent un montant de 2 millions de dollars. Je propose de les financer en réduisant de 200 000 dollars les frais de voyage du siège et de 1,8 million de dollars le budget des services de gestion et d'appui. Cette dernière réduction est rendue possible par les économies que l'utilisation accrue d'IRIS devrait nous permettre de réaliser, ainsi que par des gains d'efficacité liés tant aux dépenses de personnel qu'aux autres dépenses. Ces réductions sont l'expression d'un souci constant de gagner en efficacité.

La même approche s'appliquera pendant toute la mise en œuvre du programme et budget. Par le passé, cela nous a permis de faire face à des dépenses inédites et imprévues, approuvées par le Conseil d'administration, sous réserve qu'elles soient financées par des économies réalisées dans le cadre du budget ordinaire. Le montant de ces économies s'est en moyenne élevé à 3 millions de dollars au cours des six derniers exercices budgétaires. De fait, nous avons appris à assurer la mise en œuvre de nos programmes sans perdre de vue les possibilités de réaliser des économies.

Pour répondre à vos diverses observations concernant les dépenses de personnel, sachez que nous allons continuer de travailler de manière rigoureuse au rééquilibrage de la structure des grades. Comme je l'ai souvent indiqué, j'ai l'intention d'utiliser ce rééquilibrage pour réaliser de nouvelles économies destinées à nous permettre d'atteindre nos objectifs en matière de programmes et de ressources humaines.

Des économies supplémentaires ont été proposées lors d'un examen du fonctionnement des réunions, notamment la Conférence internationale du Travail et le Conseil d'administration. Parallèlement, M. Barde et M. Blondel ont demandé le rétablissement de la Commission des résolutions.

Comme vous le savez, des consultations menées par l'intermédiaire du Groupe de travail du Conseil d'administration sont en cours sur la réforme de la Conférence internationale du Travail. Je pense qu'à ce stade il n'est pas souhaitable de préjuger des résultats.

Je crois savoir que le groupe de travail examine des propositions concernant les différents moyens d'examiner les projets de résolution afin de mettre en place un mécanisme moins coûteux dès juin 2008. Mes propositions initiales pour le budget prévoient 100 000 dollars pour le financement de ce mécanisme. Par ailleurs, le groupe de travail pourrait également étudier l'efficacité des nouvelles modalités pour le Compte rendu provisoire établies au cours du présent exercice biennal.

S'agissant des propositions concernant une allocation spéciale destinée à appuyer la réforme des Nations Unies, j'ai expliqué vendredi dernier qu'une telle initiative est nécessaire pour permettre à l'OIT de prendre pleinement part aux discussions interinstitutionnelles et d'apporter aux mandants un appui accru pour les activités conjointes de programmation menées dans les pays. Cela vaut particulièrement pour les huit pays pilotes concernés. Au stade actuel, la réforme des Nations Unies s'accompagne à l'évidence d'importants coûts de transaction.

Augmentation des coûts

Certains délégués gouvernementaux estiment que la provision pour augmentation des coûts est trop importante et qu'il faut la réduire. Là encore, la tâche n'est pas aisée car la principale composante est due à des augmentations des dépenses de personnel qui ont été décidées par le système commun des Nations Unies, ce à quoi nous ne pouvons rien changer. Cela représente un montant de 29,9 millions de dollars.

Les augmentations de coûts qui sont liées aux activités de l'OIT proprement dites tournent donc autour de 14 millions. Nous avons fait un très gros effort et nous avons réduit ce montant de 3 millions de dollars, ce qui fait plus de 20 pour cent.

L'augmentation des coûts pour la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel a été diminuée de 2 millions de dollars. Les actuaires ont recommandé une augmentation de la contribution du Bureau de 6 millions de dollars afin de préserver la stabilité financière de la caisse à moyen terme, mais une augmentation de 4 millions de dollars devrait suffire pour répondre aux besoins immédiats en 2008-09. Une autre proposition sera nécessaire pour le budget 2010-11, et pour cette proposition on s'appuiera sur les résultats obtenus et sur les projections actuarielles à ce moment-là.

Compte tenu des préoccupations exprimées par un certain nombre d'orateurs au sujet de l'utilisation de consultants, j'ai réduit les provisions prévues pour l'augmentation de coûts dans cette catégorie de dépenses pour tenir compte des taux d'inflation prévus dans les différents bureaux. Nous avons retiré encore un million de dollars de la provision générale prévue pour les augmentations de coûts.

De nombreux orateurs ont appuyé ma proposition visant à créer un compte supplémentaire du budget ordinaire qui fonctionnerait avec des contributions volontaires. Je tiens à les remercier ici.

Un certain nombre d'orateurs ont demandé un complément d'informations et des éclaircissements, ce que nous leur avons donné par le biais d'un document apportant des réponses aux questions le plus fréquemment posées et en répondant aux demandes directes que vous avez faites au début de cette semaine. Nous n'avons pas reçu d'autres demandes. Je crois que nous sommes prêts à aller de l'avant sur cette initiative.

Un certain nombre d'entre vous ont fait part de leurs préoccupations au sujet des effets que pourrait avoir ce nouveau mécanisme sur les ressources extrabudgétaires destinées aux programmes de coopération technique.

A mon sens, et compte tenu de l'augmentation des ressources destinées à l'aide publique au développement en général, il y a plus de complémentarités que de concurrence entre les deux mécanismes de financement volontaire qui sont à la disposition des bailleurs de fonds actuels et futurs de l'OIT. Comme l'a suggéré le délégué de la Finlande, le CSBO est tout à fait compatible avec les critères de l'aide publique au développement du CAD. Il s'agit d'une initiative nouvelle et expérimentale, comme l'a souligné le délégué du gouvernement de l'Allemagne.

J'ajouterai encore que l'Agenda du travail décent est en train de devenir rapidement un objectif reconnu de la coopération pour le développement. J'espère que le soutien à la coopération technique continuera d'augmenter.

A cet égard, je citerai un seul exemple: le communiqué récent du Petersberg sur la politique européenne de développement du 13 mars. A l'occasion du 50^e anniversaire de la fondation de l'Union européenne, les objectifs, valeurs et principes de la politique de développement européenne ont été rappelés.

Au point 10, il est dit ce qui suit: «Le travail décent est le premier pas pour sortir de la pauvreté ... La politique européenne de développement soutient l'agenda du travail décent pour tous, convenu au niveau international, c'est-à-dire: mettre en œuvre à l'échelle mondiale les normes fondamentales du travail; créer plus d'emplois générant un revenu approprié; mettre en place la protection sociale; faciliter le dialogue social entre les principaux partenaires, au sein d'un cadre stratégique commun.»

Par ailleurs, depuis sa réunion de 2005 en Suède, le Comité d'aide au développement de l'OCDE se penche également sur les questions d'emploi et de travail décent.

Je vous remercie de votre engagement très ferme dans ce débat sur le budget. Ceci s'inscrit bien dans le prolongement de l'appui très large dont bénéficie l'OIT pour

l'Agenda du travail décent, qui est vu comme un cadre stratégique concret et réalisable pour des sociétés plus durables et plus pacifiques.

Je reconnais l'existence des contraintes que vous avez mentionnées. Mes propositions concernant un budget à croissance zéro en termes réels sont déjà des propositions de compromis. Elles tiennent compte de ces limites. Avec les ressources extrabudgétaires estimées pour la coopération technique et la proposition concernant un compte supplémentaire du budget ordinaire, elles représentent un effort pour trouver un terrain d'entente entre ceux qui demandent et disent avoir besoin d'un appui accru de l'OIT, ceux qui aimeraient que l'OIT ait davantage de ressources et ceux qui sont soumis à de sérieuses contraintes ou ont adopté une position de principe. C'est donc une solution qui tient compte des préoccupations exprimées en novembre.

Il est vrai qu'une personne qui a une grande expérience des tactiques budgétaires m'a fait comprendre que je faisais une grosse erreur en proposant dès le départ un budget à croissance zéro en termes réels. Il faudrait, selon lui, commencer par donner un chiffre plus élevé, et ensuite négocier. On ne doit jamais commencer par le niveau le plus bas, m'a-t-il dit.

Ce n'est pas l'option que j'ai choisie. J'ai pensé qu'il valait mieux pour le processus de budgétisation faire preuve de clarté et de transparence, et dire clairement ce qui était possible. En fait, il ne me paraissait pas possible d'accroître le budget ordinaire. C'est la raison pour laquelle j'ai accompagné la proposition d'une croissance réelle zéro avec la proposition concernant un compte supplémentaire du budget ordinaire, de manière à faire face à la demande croissante de services par le biais de contributions volontaires au budget ordinaire. C'était donc un compromis entre les deux.

Cela me paraît être une démarche sérieuse et une approche faite d'ouverture. Une reconnaissance de la réalité.

Nous savons bien que ce n'est pas l'option que préfèrent nombre d'entre vous dans cette salle, mais nous savons aussi que nous devons discuter de cette question en mettant de côté nos passions. Nous savons également que, si nous prenons vraiment au sérieux la question de la dignité au travail, et celle du renforcement du rôle normatif et tripartite de l'OIT et de la capacité de l'OIT à donner des conseils aux mandants, alors les ressources ont leur importance.

J'aimerais réitérer ici ma proposition de lancer un débat approfondi sur le budget ordinaire de l'OIT, peut-être d'ici une année, et loin des tensions que suscite le débat sur l'adoption du budget.

N'oublions pas que, au cours des vingt-cinq dernières années, le niveau réel de nos ressources a diminué de 15 pour cent alors que, dans le même temps, le nombre de nos Membres est passé de 140 à 180 pays, soit une augmentation de près de 30 pour cent. Ce qui fait moins de ressources pour des demandes accrues.

Nous représentons la portion congrue d'une économie mondiale en pleine expansion qui se développe grâce à la productivité des travailleurs et des entreprises, tout ceci alors que l'Agenda du travail décent de l'OIT bénéficie d'un soutien de plus en plus important.

Certains d'entre vous nous ont demandé comment nous savons que les demandes se multiplient. Il suffit, je crois, d'écouter ce qui a été dit pendant nos discussions sur le programme pour ne plus avoir de doute à ce sujet. Un grand nombre d'interventions portaient sur la nécessité d'accorder plus de ressources pour telle ou telle activité. Cela arrive chaque jour dans nos contacts avec les mandants.

Nous savons aussi que certains d'entre vous ont arrêté une position de principe concernant la croissance nominale zéro. Je respecte leur décision, car ils ont reçu des instructions et ils doivent les respecter. Je reconnais aussi que certains d'entre vous ont fait un effort pour s'écarter quelque peu de cette position.

Par ailleurs, certains de ceux qui défendent une telle position sont aussi parmi nos contributeurs extrabudgétaires les plus importants. Je tiens à les remercier une fois de plus, comme je l'ai déjà fait à maintes reprises, car ce sont des contributeurs qui jouent un rôle déterminant dans d'importantes activités de coopération technique.

Je sais aussi – certains d'entre vous l'ont souvent dit – que votre position vis-à-vis du budget ordinaire n'est pas liée à votre attitude, dans l'ensemble positive, à l'égard de l'orientation stratégique de l'OIT, et je vous en remercie.

Voilà donc ce que je vous propose: je propose de réduire l'augmentation de coûts de 3 millions de dollars des Etats-Unis. Je propose également de réduire les dépenses de gestion et les dépenses administratives de 2 millions de dollars et d'utiliser ces ressources pour répondre à certaines de vos demandes et pour renforcer notre infrastructure. J'espère également que le CSBO nous permettra d'aller de l'avant en ayant davantage de ressources.

J'espère avoir votre soutien et je vous remercie de votre attention.